Élaboration du PLUi de la
Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

ANNEXE 5 : histoire, architecture et patrimoine local

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C
Agence de VESOUL : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr
Agence de BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

SOMMAIRE

1. Commune de Brannay 3

2. Commune de Bussy-le-Repos 4

3. Commune de Chaumot 5

4. Commune de Chéroy 6

5. Commune de Cornant 11

6. Commune de Courtoin 11

7. Commune de Dollot 12

8. Commune de Domats 13

9. Commune d'Egriselles-le-Bocage 15

10. Commune de Fouchères 16

11. Commune de Jouy 17

12. Commune de La Belliole 19

13. Commune de Lixy 21

14. Commune de Montacher-Villegardin 22

15. Commune de Nailly 25

16. Commune de Piffonds 26

17. Commune de Saint-Agnan 27

18. Commune de Saint-Valérien 28

19. Commune de Savigny-sur-Clairis 30

20. Commune de Subligny 31

21. Commune de Vallery 32

22. Commune de Vernoy 35

23. Commune de Villebougis 36

24. Commune de Villeneuve-la-Dondagre 37

25. Commune de Villeroy 38

26. Commune de Villethierry 39

Les informations de la présente annexe proviennent des sources suivantes :

- porter à connaissance des services de l'État ;
- base de données Mérimée du Ministère de la culture, http://www2.culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/bases/france-dpt.htm ;
- ouvrage intitulé lavoirs des vallées du Betz et de la Sainte-Rose réalisé par l'association l'Arbre et la Fondation du Patrimoine en 2006 ;
- le sénonnais au XVIII siècle, architecture et territoire ;
- guide pittoresque dans le département de l'Yonne, Victor Petit, 1843 ;
- histoire des communes de l'Yonne, Maurice Pignard-Peguet ;
- dictionnaire des communes, 1838,
- Chéroy de ses origines à nos jours, février 2015.

Le texte ci-après est repris sans modification des documents cités précédemment.

1. Commune de Brannay

Description générale :
Ce village faisait partie du pagus de Sens et s'appelait « Bradenas » au IXe siècle. L'abbaye de Saint-Jean de Sens y fonda un prieuré-cure, puis la terre releva en fief du roi à cause de la grosse tour de Sens. Au XVIIe siècle, la terre revint à des seigneurs particuliers. M. de Cannay en rendit foi et hommage le 30 avril 1677 ; il vendit le domaine et le château à M. Guittard. Celui-ci les revendit à François Gilles de Moinville. Après la, Révolution, le château de Brannay revint à une mineure, Mlle de Pietrequin, petite-fille de M. de Moinville, laquelle épousa M. de Lallemand de Bar-le-Duc qui revendit ce domaine en détail en 1824. Ce château avait été construit vers 1750 par Gilles de Moinville. Il passa ensuite à M. Retif, chirurgien de Sens, puis à M. Deslions.
La terre de Brannay suivait la coutume de Lorris. Elle comptait deux fiefs : le fief de Champjean, avec haute, moyenne et basse justice, qui relevait de la seigneurie de Dolot, et le fief de Plénoche qui avait un manoir avec une prévôté régie par la coutume de Sens.
Cette commune paraît tirer son nom de Brennus, chef des Gaulois-Sénonais qui emportèrent Rome d'assaut, et attaquèrent le capitole. Elle est située sur le penchant est sud-est d'une colline au bas de laquelle passe un filet d'eau connu sous le nom du Ruisseau des Bergeries. Ses rives sont bordées d'un nombre considérable de peupliers et d'aulnes.
Brannay était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, de l'archidiaconé de Sens, doyenné de Maroles, conférence de Vallery, à la collation de l'archevêque comme abbé de Saint-Jean-les-Sens.
Cette commune était le siège d'une prévôté seigneuriale qui ressortissait au bailliage de Sens : elle dépendait de la coutume de Lorris-Montargis, de l'élection et du grenier à sel de Sens.
Il y avait sur cette commune deux fiefs : le fief de Champjean avec haute, moyenne et basse-justice, relevait de la seigneurie de Dolot. Suivant les uns le hameau de Champjean est sur l'emplacement des bâtiments clostraux d'une ancienne communauté d'hommes ; suivant les autres, il aurait été une gentilhommière qui dépendait du château de Dollot. On voit encore des restes de fondations ainsi que des fossés profonds qui entouraient ce manoir. M. Boby de la Chapelle, dernier possesseur de Dollot, vendit le 23 mai 1823 à Jean-Louis Mou, tuilier à Brannay, moyennant la somme de 300 francs, l'emplacement et les décombres de l'ancien château de Champjean situé en la commune de Brannay, entouré de toutes parts d'anciens fossés, et contenant environ 84 ares 42 centiares (deux arpens à l'ancienne mesure locale), avec droit à l'acquéreur d'exercer, à raison des anticipations faites sur ce terrain ex-seigneurial, tel recours qu'il aviserait, à ses périls et risques, sans que le vendeur fût tenu de l'y aider. Ce fief était très étroit du nord au midi, s'étendait au levant presque jusqu'à Pont-sur-Yonne ; plusieurs maisons de Saint-Sérotin en dépendaient ; et le fief de Plenoche, qui avait un manoir avec une prévôté seigneuriale régie par la coutume de Sens. Cette propriété, qui fut possédée par M. Saint-Hilaire, appartient aujourd'hui à M.Dupuis ; elle consiste en une maison bourgeoise, une ferme, deux fours à tuiles, 45 hectares de terre labourable, 84 ares de prés et 33 hectares de bois.
Les hameaux dépendants de la commune de Brannay, sont : les Prudhommes, les Martinières, Champjean, la Cave, Saint-Sérotin, hameau annexe de Nailly. Ce hameau est considérable et a une église ; une partie est sur Pont-sur-Yonne, l'autre sur Nailly, trois maisons seulement sont de Brannay ; la Soucherie, Plenoche, le Moulin à vent : on voit encore la tour sur laquelle il existait ; les Galaches, Malitourne, les Loges, le Hameau où est le château, les Bernagoux, les Hubards, les Mous et Belair.
Il existe dans différents hameaux de cette commune et dans celles environnantes, des tuileries fort importantes. Les marchandises qu'elles fabriquent, si connues sous le nom de tuiles et briques de Bourgogne, sont recherchées avec empressement par les entrepreneurs de bâtiments de la capitale.
A une époque très éloignée, dont, malgré les recherches, on ne peut pas préciser la date, mais qui paraît remonter à plus de trois cents ans, il a existé à Saint-Sérotin et à Brannay de hauts fourneaux. Un pied de

roi en argent trouvé dans un monceau de ces laitiers sur lequel on lisait ces mots : Boulets de canon, semble indiquer quel avait été l'objet principal de ces fonderies.

Monuments remarquables :
L'Eglise se compose d'une nef très élevée et très large qu'éclairent d'étroites baies dans le goût du XIIIe ; d'un transept, d'un chœur et de l'abside que les châtelains de Plénoche ont refaits ou restaurés dans le même goût XIIIe en 1879-1880. Le portail est flanqué de pieds-droits chanfreinés. On relève un grand bas-relief en bois sculpté des douze apôtres (XVIe siècle). Il est classé. On note en outre un pied de lutrin (XVe); une chaire sculptée en bois; un tableau de Bénédict Masson (1878) et un saint François d'Assise prêchant aux oiseaux.
Le château a été construit vers le milieu du siècle dernier par Gilles de Moinville, dont on cite le trait suivant. Ce seigneur avait acquis aux Indes une fortune immense, et avait amené à Brannay plusieurs domestiques de couleur. L'un deux s'éprit d'une domestique du château qui répondit à sa passion, et eut le malheur de mettre au monde un fruit de ses noires amours. Ce fait étant venu à la connaissance du sire de Moinville, il fit saisir le coupable et lui fit subir le même traitement que jadis Fulbert infligea à Abeilard. Cette malheureuse victime survécut à ce traitement barbare, et mourut à Brannay en 1808.

Protection au titre des monuments historiques : le clocher de l'église est inscrit par arrêté du 30 mars 1995.

2. Commune de Bussy-le-Repos

Description générale :
La terre appartenait à l'archevêché de Sens et au prieuré de Saint-Sauveur de Bray (Seine-et-Marne) qui la vendirent en 1733 à un sieur Delpech ; les héritiers l'on revendue.
Bussy-le-Repos est un village situé sur un plateau élevé, à 19 km de Sens.

Ce village, traversé par une petite route allant de Villeneuve-le-Roi à Courtenay, appartenait autrefois aux archevêques de Sens qui le vendirent au seigneur de Chaumot, et celui-ci au prince Xavier de Saxe.

Monuments remarquables :
Un peu à gauche de la route, au milieu du village, on aperçoit l'église dont le petit portail mérite quelque attention ; style ogival du XIII ème siècle. La nef voûtée en bois date en partie de la même époque et aussi du XVI ème siècle.
L'église, qui a trois nefs, est éclairée par des baies ogivales au sud et des baies cintrées au nord. La grande nef est en berceau et les latéraux en arcs de cercle. C'est la partie la plus ancienne de l'édifice. Le transept, le chœur et l'abside sont de l'époque flamboyante. La voûte du chœur est ornée de pendentifs. On note une statuette en bois de saint Blaise.

Protection au titre des monuments historiques : néant

3. Commune de Chaumot

Description générale :
Le village existait déjà au début du XIIe siècle, sous la dénomination de Chaumoth. L'archevêque de Sens en donna la terre au monastère des Célestins de cette ville. C'était un fief qui relevait du château de Courtenay. Toutefois, cette terre eut pour seigneurs, dès 1513 et 1555, André et Pierre de la Haye; et plus tard un des membres de la famille des Le Boultz, dont l'inscription funéraire se lit encore dans une grande chapelle de l'église, sur une dalle de marbre noir. La maison Delpech, qui la posséda ensuite, la revendit en 1772 au comte de Lusace, oncle de Marie-Antoinette, connu sous le nom de prince Xavier de Saxe. Il fut le dernier possesseur de la seigneurie de Chaumot, qui s'étendait sur les paroisses de Bussy-le-Repos, Vernoy, Courtoin, Domat, Foucherolles, Egriselles-le-Bocage, etc. Le grand château de Chaumot, construit en 1750 par Paul Delpech, pense-t-on et détruit par la Révolution, avait été acquis avec le domaine par le savant baron Thénard.
Chaumot est un village situé sur un plateau très élevé, à 16 km de Sens ;
Au pied de la colline de Chaumot et au fond de la vallée, de magnifiques sources forment de suite un ruisseau qui va se jeter dans l'Yonne, après avoir fait mouvoir plusieurs moulins.

Monuments remarquables :
L'église, qui montre des vestiges du XIIIe siècle a été restaurée au XVIIe. La nef aurait été construite par les ancêtres de Marguerite de Montigny, veuve de M. de Noyon, seigneur de Mardelin. Cette dame vivait en 1513. Le clocher aurait été bâti par Paul Delpech qui a son inscription à l'église :
« ……. Messire Paul ….Delpech …. , seigneur de Chaumot, décédé le 22 décembre 1751. Marie-Madeleine Delpech, veuve de Messire Duplessis-Lelay, dame de ce lieu, a fait poser ce marbre... ». Il existe une autre inscription commémorative, celle des Le Boultz que nous avons indiquée « Cy gissent messire Noèl Le Boultz, conseiller du roy en la cour de parlement, décédé le premier juin 1684, à l'âge de 75 ans 8 mois; la dame Anne Desprez, son épouse, décédée le 11 janvier 1686, âgée de 75 ans un mois dix jours, Noël Le Boultz de Chaumot, fils de M François Le Boultz, conseiller au parlement, décédé le 27 septembre 1673, âgé de deux ans dix mois dix-neuf jours. *Requiescant in pace.*» En 1793, on brisa les

tombes pour enlever les cercueils en plomb, mais on replaça les dépouilles mortelles sous les marbres qui les recouvrent encore maintenant.
La position extrêmement pittoresque des belles fontaines, engagea un riche seigneur à en tirer parti comme ornement principal d'un grand parc, dessiné à la française et au centre duquel il construisit, vers le milieu du dix-huitième siècle, un grand château dans le style de l'époque. Une large façade, accompagnée de grandes ailes en retour d'équerre et terminées elles-mêmes par deux beaux pavillons, formaient une vaste cour d'honneur, à laquelle on arrivait par deux ponts, bordés de balustrades, jetés sur les fossés qui entouraient, de toutes parts, cette splendide habitation.

Protection au titre des monuments historiques : Eglise Saint-Louis inscrite en totalité par arrêté le 5 décembre 1984.

4. Commune de Chéroy

Description générale :
Chéroy faisait partie au IXe siècle du pagus et du diocèse de Sens. C'était une des cinq prévôtés royales qui composaient le bailliage de Nemours. Henri Sanglier, huitième archevêque de Sens, remit le prieuré-cure et le domaine de Chéroy au monastère de Saint-Jean de Sens dont il était abbé (1132) ; mais, Gilbert, troisième abbé de ce monastère, les céda au roi Louis VII en ne se réservant que l'église (1155).
Un accord intervint au sujet de la seigneurie. Elle appartint pour la moitié au roi en nue-propriété et au duc d'Orléans, à titre d'usufruit, comme seigneur apanagiste, par suite de la cession faite à Louis VII ; l'autre moitié resta à l'archevêque de Sens comme abbé de Saint-Jean.
On remarque un bâtiment vaste et élevé qui a l'aspect d'une église. C'est le reste d'un ancien couvent d'hommes. Il était désigné avant 1789 sous le nom de « fief de la grande maison ».
Chéroy faisait partie du duché de Nemours (apanage de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans) jusqu'en 1790. Cette petite ville était titrée de châtellenie royale ressortissante de l'ancien bailliage de Nemours. Elle devait faire partie du département de Seine-et-Marne, lors de la création des départements français. Mais le vœu des habitants, porté à l'Assemblée Nationale par le maire de Chéroy, M. Salmon des Birons, obtint, grâce à l'appui des députés d'Auxerre et de Sens, sa réunion au département de l'Yonne.
Chéroy a été autorisé à porter le titre de ville (normalement réservé aux grandes agglomérations), par privilège officiel reçu par lettre patente du roi Charles VI en date du 9 juin 1404, soit depuis plus de 600 ans.

L'histoire de Chéroy figure dans les documents d'archives à compter du XIème siècle. Le nom fut successivement Chesay, puis Chesiacum, puis Chesium et Chesay à nouveau, devenu par déformation Chéroy. On pourrait penser qu'il y a un rapport avec le roi de France, mais en réalité il n'en est rien. Etymologiquement ce nom signifie « maison d'eau, maison au bord de l'eau ». La construction des premières habitations au bord de la rivière Lunain est sans doute à l'origine du nom qui lui a été donné. Tout d'abord des maisons modestes furent édifiées au bord du Lunain (vers la route de Vallery actuelle). Elles furent abandonnées au fil des ans, et de nouvelles se construisirent autour de l'église sur la hauteur au début du XIème siècle. Ce fut l'une des plus anciennes églises du diocèse (remaniée au cours des années).
Pour se protéger, la ville se dota de fortifications à la fin du XIIème siècle et au XIIIème siècle, avec trois portes d'accès :

- la porte d'En-Haut (place du Général-de-Gaulle),
- la porte d'En-Bas (rue de Paris, vers les numéros 19 et 21 actuels),
- et la porte du Pétard (rue de la République à hauteur de la rue des Fossés).

Les fossés avaient 5 m à 6 m de profondeur et plus de 10 m de largeur. Les fortifications furent détruites vers 1700. A ce jour, il reste peu de traces de ces fortifications : quelques murs d'enceinte et une tourelle en mauvais état (dans une propriété privée) rue de la Grande Maison.
Charles, Régent du Dauphiné viennois, devenu ensuite Charles V, dit le Sage, ordonna en 1356 aux habitants de Chéroy de fournir un certain nombre d'hommes pour creuser les fossés qui entouraient la ville de Sens et destinés à la préserver des guerres répétées entre la France et l'Angleterre. En 1413, les habitants de Chéroy furent à nouveau appelés à de nouvelles corvées, notamment le curage des fossés de Sens. Le 6 novembre 1482, Louis XI décréta de nouvelles corvées destinées à élargir les fossés de la ville de Sens. Les habitants de Chéroy et des autres communes environnantes furent obligés d'y travailler.

Période antérieure au XXème siècle :
Le marché de Chéroy se tenait autrefois le mercredi. Il semble qu'il existait dès le début du XVIIème siècle. Le duc d'Orléans le transféra au mardi par décision du 31 juillet 1682, pour permettre aux marchands qui le fréquentaient la facilité de se rendre le jeudi à Sceaux. Le marché de Chéroy était considérable. C'était le lieu du marché de presque toutes les communes du canton de Lorrez (Seine-et-Marne), de beaucoup de communes du canton de Courtenay (Loiret) et de quelques communes du canton de Courtenay (Loiret) et de quelques communes du canton de Pont-sur-Yonne. Ces réunions donnaient lieu à une agglomération de 2 000 âmes en été et de 3 000 âmes en hiver.

Éclairage public – gaz de ville :
La ville a fait l'acquisition de dix réverbères fin 1828. L'éclairage a été mis en place pour le 1er janvier 1829. Puis l'éclairage à l'acétylène s'installa et fut modernisé en 1912.

Eau de la ville :
Chéroy étant installé près du Lunain, cette rivière fournissait l'eau aux habitants pour un usage ordinaire.
Le Lunain a deux sources principales : l'une à la Fontaine Saint Loup sur la commune de Villeneuve-la-Dondagre, et l'autre dans les étangs de Courtoin. Ces deux sources se réunissent à La Belliole pour former un seul ruisseau qui faisait tourner le moulin du Bacq, sur la commune de Saint Valérien et le moulin de Vertron sur la commune de Montacher. Puis la rivière disparait en partie dans des gouffres souterrains, traverse le territoire de Chéroy et celui de Vaux-sur-Lunain (Seine-et-Marne) pour ressortir de terre et se jeter dans le Loing près d'Episy (Seine-et-Marne). A diverses époques des travaux ont été décidés, certains même partiellement exécutés pour procurer la continuité totale du cours du Lunain sur le territoire de Chéroy. Mais ils ont été insuffisants pour assurer ce bienfait aux habitants. Actuellement les eaux coulent en grande partie de manière souterraine.
Il y avait également deux mares principales :

- l'une près de la Grande-Maison s'appelait la mare aux oies. Elle appartenait à la ville et les habitants pouvaient en faire l'usage qu'ils voulaient.
- l'autre appelée la mare du Grand-Marchais était la propriété d'habitants, mais il existait un droit de puisage pour la population qui pouvait également y abreuver les bestiaux et y laver le linge. Seule cette dernière subsiste actuellement, mais sa destination est modifiée.

Les ponts romains :
Il subsiste trois ponts de l'époque romaine qui enjambent le Lunain :

- le pont du Métais, en bordure du bois du même nom, à la sortie de la ville, en direction de Sens,
- le pont de Vallery, en bas du nouveau pont actuel, rue du Pont-Romain,
- le pont du Bois-Lunain, à l'extrémité de l'Allée des Chênes.

Activités diverses :
Des documents d'archives, il résulte les précisions suivantes :
A l'origine, le domaine de Chéroy comprenait beaucoup d'étangs et de forêts dont les essences principales

étaient le bouleau, le charme, le chêne et le tremble. Au moyen âge, les moines déboisèrent pour cultiver le sol. La terre végétale n'était pas assez abondante en certains endroits, et on rencontrait des cailloux noirs et blancs et même des roches, ce qui nuisait au labour. Les productions principales étaient le froment, le seigle, l'avoine et autres menus grains, les bois de charpente, les bois à brûler et à charbon. L'établissement des prairies artificielles produisit d'heureux effets. Il permit aux habitants les moins aisés d'avoir une vache pour nourrir sa famille et pour engraisser son champ. Les remembrements successifs des terres ont permis à grand nombre d'habitants d'avoir assez de terrain pour suffire à leur nourriture. (Il faut rappeler que jusqu'au XX^{éme} siècle l'objet principal du métier de cultivateur était de nourrir sa famille). Ainsi, au XIX^{ème} siècle, il existait encore vingt-cinq fermes.
Il y avait des vignes à Chéroy, mais le vin était de qualité médiocre et ne se conservait pas longtemps. Le chanvre était peu cultivé, pourtant il y poussait très bien. La pomme de terre se cultivait très bien et se conservait longtemps. Il y avait quelques ruches et les abeilles produisaient un mile, qui sans être très aromatique, avait un goût plaisant. Plusieurs fabriques de tuiles et briques existaient dans le canton, en particulier à Brannay et Villebougis. Leurs excellents produits étaient recherchés à Paris. Ils se vendaient comme marchandises de Bourgogne. Les présences nombreuses de mâchefers et autres résidus de forges se trouvant sur la commune laissent présumer qu'il existait dans des temps reculés quelques forges à fer ou fonderies qui ont été épuisées et remplies. Au début du XX^{ème} siècle, il existait une vingtaine de commerçants et artisans et dix-sept auberges (toutes remplies lors des foires).

Particularités et curiosités de Chéroy :
Arbre de la liberté : il est situé sur l'actuelle place du Général-de-Gaulle (nom donné en 1971 à cette place) et ayant remplacé celui de place de l'Hôtel de Ville, qui avait lui-même remplacé le nom de place d'Armes. Cet arbre fut planté en novembre 1920 sous le titre « d'arbre de la victoire et de la Libération d'Alsace et Lorraine ».

Ancienne léproserie : il existait une léproserie (maison charitable, institution inspirée par la religion de Jésus-Christ) avec une chapelle de Saint-Marc, au milieu d'un champ, en bordure du chemin dénommé actuellement rue de Vauredennes, en direction de la ferme des Bedets. Elle est nommée dans différents documents en 1552 et en 1624. En 1715, il est question « des vestiges de la chapelle de Saint-Marc ». En 1817, les restes des constructions furent enlevés. Une croix en fer fut implantée à l'emplacement de la chapelle afin d'en rappeler le souvenir. Mais cette croix, gênante pour l'exploitation agricole a été déplacée et implantée au bord de la route des Bedets. En 2007, elle fut à nouveau déplacée et implantée, après rénovation, à l'angle de la rue des Bedets et de la nouvelle voie dénommée rue de la Croix-Saint-Marc, où elle est mieux mise en valeur.

Blason de Chéroy : dès le XIII^{ème} siècle, villes, corporations ou bourgeois avaient pleinement le droit de posséder leurs armoiries ou blasons. A cette époque, le but essentiellement pratique était la reconnaissance des belligérants sur les champs de bataille. Aujourd'hui, tout cela peut paraître désuet et dépassé. Les héraldistes ne le pensent pas. Nos proches voisins Anglais et Allemands sont demeurés très attachés à leur tradition héraldique (science des armoiries ou blasons). Selon les documents des archives départementales, une étude de notre blason avait été faite en 1840, mais le projet de l'époque n'avait pas été officialisé. Deux demandes faites auprès du conservateur des archives départementales d'Auxerre en 1973 par le maire de l'époque et en 1986 par son successeur n'ont pas eu de suite, en raison vraisemblablement du coût élevé d'une nouvelle étude. C'est en 1999 que deux héraldistes éminents de notre arrondissement qui travaillaient depuis quelques années à l'édification d'un armorial des communes de l'Yonne, ont remarqué que Chéroy était l'un des derniers chefs-lieux de canton à ne pas posséder son blason. Ils effectuèrent les recherches historiques indispensables et proposèrent aux élus un projet simple et esthétique, le plus représentatif des origines de notre ville. Après avoir demandé une très légère modification, le projet fut accepté par délibération du conseil municipal de Chéroy du 1er mars 2001.

Croix de fer : plusieurs croix de fer se trouvent sur le territoire de la commune. Certaines sont très visibles, d'autres beaucoup moins, voire même ignorées.
Parmi les croix visibles, citons les quatre principales :

- la croix de Saint-Eloi : située rue Emile-Guillaume, face au numéro 16. Au début du XX^{ème} siècle c'était le lieu de procession de la confrérie de Saint-Eloi. Une fête en cet honneur a été célébrée chaque année pendant très longtemps.
- La croix de Saint-Marc : située à l'angle de la rue des Bedets et de la nouvelle voie dénommée rue de la Croix-Saint-Marc. Elle rappelle la chapelle de Saint-Marc déjà évoquée ci-dessus lors de l'énoncé de l'ancienne léproserie.
- La croix de Saint Pierre : située rue de la Haute-Maison, en descendant cette rue en direction de la rue de Paris, à gauche, sur la butte. Elle marque l'emplacement de l'ancien prieuré.
- La croix du cimetière : située à l'entrée du nouveau cimetière.

Ces quatre croix de fer ont été remises en état au cours de l'année 2007 par le comité d'initiative de Chéroy et à ses frais.

Grande-maison (ou grange aux dimes) : c'est un bâtiment vaste et élevé, dont la construction remonte à la fin du XIII^{ème} siècle. Il fut habité jusqu'au milieu du XIV^{ème} siècle par des chanoines réguliers de Saint Jean, chargés de l'administration de la paroisse de Chéroy. D'où le nom de rue des Pères qui fut donné à la rue dans le bout de laquelle ce bâtiment était situé (actuellement rue Kléber). La construction était percée, au nord et à l'ouest, de fenêtres et de portes en plein centre et ogive, aujourd'hui murées mais encore apparentes et semblables à celles d'une église, qui autorisent à penser qu'une de ses pièces a servi de chapelle. Une porte ouverte à l'ouest y donnait accès aux chanoines par le jardin fermé ; et une autre au nord pouvait y donner entrée au public. De ces circonstances, on peut penser que la chapelle a été à l'usage non seulement des religieux, mais aussi de la paroisse elle-même, en particulier lors de l'agrandissement de l'église au XIII^{ème} siècle et lors de sa transformation aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. En 1732 elle changea de mains. Des châtelains firent le projet de la racheter. Le duc d'Orléans ratifia cet accord le 28 mars 1732. Elle devint successivement : prison (des cellules existent encore dans le sous-sol), hôtel de ville, logement du geôlier, cabinet des archives. La révolution modifia cette situation, en confisquant la partie appartenant au duc d'Orléans. En 1811, abandonnée à la ville, on y logea le commissaire de police. Elle servit ensuite d'auditoire pour la justice de paix, de dépôt de sûreté, de perception et de logement pour le Garde champêtre de l'époque. Le 14 mai 1879, la maison fut vendue par la ville pour 4 825 francs. Elle appartient actuellement à des personnes privées qui l'occupent en résidence secondaire. La façade ouest donne sur la rue Emile-Guillaume.

Hôtel de ville : la précédente mairie et l'école (situées alors au n°12 actuel de la rue de l'Hôtel de Ville) étant trop petites pour une ville en expansion, le conseil municipal décida le 16 novembre 1880 la construction du nouvel hôtel de ville. M. Lesueur, architecte, en réalisa les plans. Il fut inauguré le 20 août 1882. L'architecture correspond au style de cette époque, comportant les locaux de la mairie au centre (auxquels on accède par quelques marches et un perron) une grande salle à l'étage et un grenier au-dessus. D'un côté une classe pour les garçons et de l'autre une classe pour les filles, avec les logements des instituteurs au-dessus des classes.
La particularité de Chéroy est que le fronton de l'école des filles porte l'indication *Ecole communale des demoiselles*. Quelques-unes seulement existent en France.

Les hommes célèbres de Chéroy : parmi les hommes célèbres de Chéroy nommés dans les documents d'archives, on trouve :

- Jacques ALMAIN : 1450 – savant théologien ;
- Jean-Jacques POMMIER : 1727-1798 – gouverneur de la ville. Il écrivit le traité *L'art de s'enrichir par l'agriculture*. Il fit mettre en culture de nombreux terrains en France ;
- Louis-François PUTEAUX : 1780-1864. Né à Chéroy. Grand urbaniste. Il créa le quartier des Batignolles à Paris, où une rue porte son nom et une autre le nom de rue de Chéroy. Et à Chéroy, nous avons la rue Puteaux ;
- Raymond SOUPLEX : 1901-1971 – Acteur, comédien et humoriste. Il résidant à Chéroy, connu par les anciens pour ses émissions appréciées et notamment : à la radio *Sur le banc* et à la télévision *Les cinq dernières minutes*.

Monuments remarquables :
L'Église actuelle aurait été bâtie sur les débris d'un temple de Diane au VIe siècle. L'église actuelle rebâtie au XIXème remplace une autre des XIIe et XIIIe siècles comme l'indique son portail, flanqué de colonnettes ornées de chapiteaux à larges feuilles d'eau. Entre les colonnettes ont été sculptées trois lignes de besans. Il reste encore dans les fenêtres de la façade des traces de ce style gothique primitif. Les deux portails de droite sculptés de dents de scie appartiennent au XIIIe.

Protection au titre des monuments historiques : église inscrite monument historique le 25/01/2016.

5. Commune de Cornant

Description générale :
Cornant est un petit village situé près d'une vallée, à peu de distance à gauche de la route, à 11 km de Sens.
De ce petit village, on découvre une assez grande étendue de la vallée de l'Yonne entre Sens et Villeneuve-le-Roi.
L'abbaye de Saint-Marien-d'Auxerre possédait la terre seigneuriale de Cornant en 1256. Au XVIIIe siècle, le comte de Luzace l'acquit des héritiers Delpech.

Monuments remarquables :
L'église est constituée d'une nef qui se continue jusqu'au chevet : le chœur et le sanctuaire ont un faux air de XIIIe siècle. Les voûtes sont lambrissées. Extérieurement, au nord, on distingue trois travées cintrées bouchées dont l'une donne dans la sacristie. Il y avait là jadis un bas-côté. À noter une pierre tombale de 1565.
La tradition fait remonter la fondation d'une église sous le vocable de Notre-Dame au 6e siècle. Le domaine qui lui est associé, est administré par un chapitre, conférant à l'ensemble le statut de prieuré qu'il gardera jusqu'à la Révolution. L'église actuelle pourrait dater du 13e siècle pour les murs de la nef et le clocher ; du 15e siècle pour le voûtement de la nef ; du 16e siècle pour les voûtes du choeur et la chapelle latérale. L'église semble ne pas avoir été transformée avant le 18e siècle avec quelques travaux de réfection ou d'aménagement. Caractéristique des églises du Gâtinais, construites en marge du domaine royal et sensibles à l'influence artistique de celui-ci, l'église présente un plan rectangulaire désaxé avec une nef à un collatéral, sur lequel est aligné l'imposant clocher-porche. Le portail occidental, qui s'inscrit dans un arc d'ogive à double voussure, montre les traces de dispositions plus anciennes. Le chœur, voûté d'ogive avec liernes à nervures prismatiques, est séparé de la nef par un arc triomphal orné de moulures.

Protection au titre des monuments historiques : aucune.

6. Commune de Courtoin

Description générale :
Cette petite commune, qui fait partie du canton de Chéroy, ne comprend que 122 individus environ disséminés dans le village et dans 14 hameaux ou fermes qui en dépendent. Voici les noms de ces diverses dépendances.
Les Chevillots, dix maisons ; le Batardeau, une ferme et cinq maisons ; les Charbonniers, une ferme et trois maisons ; et plusieurs autres lieux isolés contenant une ou deux maisons, tels que les Brétèches, les Buzeaux, la Bridonnerie, les Saules, les Cormiers, la Genetière, la Barrerie, les Roziers, la Belle-Chasse et les Rocquets.
Ce nom de Courtoin vient sans doute originairement, des mots *curtis audoeni,* c'est-à-dire village de Ouen. Cortis, cors ou chors ont signifié d'abord des cours ou des lieux où l'on élevait de la volaille et des troupeaux ; puis des métairies ou même des villages ont porté ce nom. Il y a en France une infinité de communes qui commencent par ce mot ou qui l'ont pour final.
La commune de Courtoin présente plus de salubrité que dans les temps antérieurs, nonobstant qu'il y ait encore beaucoup de bois ; mais depuis la révolution de 1789, on a mis en culture le grand étang dit de Gravelle et plusieurs autres, ce qui a assainit ce territoire.
La terre de ce lieu, divisée aujourd'hui entre divers propriétaires, a été possédée anciennement par des

familles distinguées et nobles, telles que celles des Duplessis, de Delpech, du prince Xavier de Saxe ou comte de Lusace, oncle de la Reine Marie-Antoinette.

Monuments remarquables :
Une belle ferme, une maison de campagne, dont le jardin paysager est agréablement dessiné, et enfin quelques chaumières se groupent à peu de distance de l'église, petite construction sans importance, bâtie, probablement, sur l'emplacement d'une autre très ancienne qui fut concédée au XII siècle à l'abbaye de château Landon, par Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. Un petit ruisseau prend sa source au pied de l'église, et va se jeter dans le Lunain.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

7. Commune de Dollot

Description générale :
Le village s'appelait Dodolatus au IXe siècle lorsqu'il était incorporé au pagus de Sens.
La terre et seigneurie de Dollot et les fiefs de Champjean, Bapaume, Heurtebise, relevaient de la grosse tour royale de Sens. En 1673, le marquis de Moussy en rendit hommage au roi. Sa veuve vendit le domaine à Michel Ancel des Granges, grand-maître des cérémonies de France, lieutenant général des armées du roi, capitaine gouverneur et grand bailli de France (1722), lequel devint baron de Dollot. L'héritage passa à Louis-Gaëtan de Thienne et à sa sœur, Mlle de Thienne. Lui fut seigneur de Dollot, Ragay, etc., chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roi, châtelain de la grosse Tour royale de Sens de 1780 à 1788 et grand bailli d'épée au bailliage et siège présidial de Sens. Son neveu, Charles de Gaëtan de Thienne lui succéda ; mais il vendit le domaine en 1824 à M. Baby de la Chapelle, préfet de Cahors. Terres et château furent vendus en détail en 1836 ou 1837. M. Baby avait fait démolir une bonne partie du château dont la vieille tour avait disparu à la Révolution. il remplaçait lui-même un château féodal qui existait antérieurement au milieu de la garenne.
Il reste au bas du pays une ferme que précède un pont-levis. On y relève des traces de mâchicoulis et de créneaux. Dans une ancienne cave, on relève des chapiteaux et des culs de lampe de la transition. L'entrée, cintrée, est chanfreinée XIe ou XIIe

Monuments remarquables :
L'Église est contemporaine du château. Son petit portail est aussi chanfreiné. Les piliers octogonaux de la nef sont dressés sur des piédestaux carrés XIe ou XIIe. L'abside est caractérisée par son triplet qui a été pratiqué récemment dans une arcade bouchée. À droite et à gauche, de petits piliers d'angle XIVe, amputés, indiquent qu'ils soutenaient une ancienne voûte ogivale. Deux nefs dont un bas-côté sont voûtées en berceau. Les baies et les trois travées appartiennent à l'ogive. Une quatrième travée fait communiquer la nef avec la chapelle latérale. Une cinquième est près de l'abside ; une sixième a été bouchée en 1903 pour faire la sacristie qui, antérieurement était dehors et s'avançait dans le cimetière qui a été supprimé il y a une quinzaine d'années. La place de cette ancienne sacristie est marquée par une grande fenêtre.

Protection au titre des monuments historiques : néant

8. Commune de Domats

Description générale :
Au IXe siècle, ce village faisait partie du pagus de Sens et s'appelait Dummaze. Le chapitre de Saint-Julien-du-Sault s'y trouvait installé en 1193 ; les Chartreux de Béon (Voir Béon) en 1362, et les Célestins de Sens en 1528. À la Révolution, l'abbé de Saint-Séverin-lès-Château-Landon (Seine-et-Marne) était co-seigneur du pays avec le clergé de Sens.
Domats est un village situé dans une contrée autrefois très marécageuse, et au milieu des bois, à 20 km de Sens.

Des bois d'une vaste étendue, et un grand nombre d'étangs couvraient, il y a peu d'années, la plus grande portion du territoire de cette commune. Aujourd'hui, la majeure partie des étangs est à sec et livrée à la culture. L'étang de Galetas, qui avait 2,300 mètres de longueur sur 800 mètres environ de largeur, est, depuis deux ans, remplacé par des pâturages et des champs d'avoine. Mais cette belle nappe d'eau, qui motivait souvent la visite des étrangers, et beaucoup plus souvent encore, celle des chasseurs, était gâtée, au point de vue pittoresque, par une masse considérable de roseaux. La puissante chaussée qui fermait l'étang est digne d'être vue.

Monuments remarquables :
L'Église a. une nef en berceau et un très beau chœur XVe siècle éc1airé par sept grandes baies à plusieurs divisions dont deux s'illustrant de fragments d'anciens vitraux attribués sans preuves à Jean Cousin. Le chœur est voûté à arêtes ; l'abside est du même style.
À noter des stalles sculptées, un bénitier en pierre, carré, biseauté (XIIe ou XIIIe) et un baptistère en pierre octogonal (XVe).
L'église de Domats, rebâtie vers les premières années du XVIème siècle, ne manque pas d'étendue. La nef voûtée en bois n'a point de bas-côtés.

Il y a eu, à Domats, 7 lavoirs municipaux :
• le lavoir des Girards
• le lavoir de la fontaine Saint-Clair (aussi appelé « lavoir municipal »)
• le lavoir de l'abreuvoir communal, route de Foucherolles (autre « lavoir municipal »)
• le lavoir de la fontaine Saint-Amand
• le lavoir des instituteurs
• le lavoir des Cantins
• le lavoir Saint-Amathe
De ces six lavoirs, deux seulement subsistent aujourd'hui : le lavoir municipal, restauré, et celui des Girards.

Le cours du Betz (autrefois nommé la Rivière de Bée) naît à Domats, vraisemblablement de la réunion de plusieurs ruisseaux. Mais selon la plupart des auteurs, sa source principale se trouve à la sortie Ouest du village, au creux d'un vallon, sur la route dite de « La Commune » ou encore « ancienne route de Domats à Courtenay » : c'est la fontaine Saint-Clair. La source est emprisonnée dans un bassin coiffé d'un toit de tôle arrondi, aujourd'hui noyé sous des feuillages. Dédiée à saint Clair (pour certains, à sainte Claire …) elle a été autrefois le lieu d'un pèlerinage renommé : ses eaux guérisseuses étaient un remède contre les troubles de la vue. On y venait « tremper des linges et puiser de l'eau pour les yeux endoloris ou affaiblis et on y faisait lire les Evangiles dans l'église »
(Anciennes fontaines de l'Yonne et leur culte, Notes manuscrites de l'abbé Patriat, SE Avallon ; cité dans MILLAT Pierre, Les Eaux merveilleuses du nord de l'Yonne, Société d'Histoire et Archéologie du Canton de Villeneuve sur Yonne, 1988).
Une chapelle dédiée au saint se dressait dans le village, non loin de la source : elle a, au cours du temps, subi des transformations radicales : d'abord salle de réunion, puis grange, elle est devenue enfin maison d'habitation ; de la chapelle initiale, il ne reste aucun vestige. Les eaux de la fontaine alimentent aussi le lavoir municipal, construit vraisemblablement à la fin du XIXe siècle.
Le lavoir des Girards est situé sur la rive du Betz, en limite du hameau du même nom. Le lavoir tourne le dos au cours actuel du Betz. Le bassin était autrefois alimenté par une source, tarie à la suite de travaux de creusement du lit de la rivière. Le trop-plein s'évacuait vers le Betz.

Protection au titre des monuments historiques : néant

9. Commune d'Egriselles-le-Bocage

Description générale :
Il est fait mention d'Egriselles au IXe siècle sous l'appellation d'Aeclesiolae. Il en est fait mention ensuite dans des actes de 1439 et de 1451 aux termes desquels un Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont, cédait à sa sœur Perrette des Barres, dame de Villeneuve-la-Guyard, tous ses droits sur les fiefs d'Egriselles, etc. Au XVIe siècle, ainsi qu'une grande partie de la contrée, la terre d'Egriselles échut au prince Xavier de Saxe qui l'acheta des héritiers de la famille Delpech. En 1789, le clergé de Sens et l'ordre de Malte y détenaient des terres que la Révolution vendit.
Egriselles-le-Bocage, grand village situé sur le sommet d'un plateau élevé, et traversé par la voie antique ou vieux chemin de Sens à Courtenay.
Une petite route nouvelle conduisant à Marsangis suit la rue principale de ce village, entouré autrefois par de grands bois que de nombreux défrichements ont éloignés. Il est fait mention d'Egriselles, dès les années 1439 et 1451 par suite d'un acte daté de cette dernière époque, et par lequel « Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, céda à Perrette-des-Barres sa sœur, dame de Villeneuve-la-Guyard, tous ses droits sur les fiefs d'Egriselles.
Dans les premiers jours du mois de mai 1576, le duc d'Alençon, fils de Catherine de Médicis et qui avait pris le titre de « chef des mécontents et des calvinistes » vint y faire camper un corps de troupes, à l'occasion du fameux traité de paix signé au village d'Etigny, le dimanche 6 mai 1576.

Monuments remarquables :
L'Église comprend deux parties distinctes les nefs et le chœur. Les nefs, qui n'ont qu'un bas-côté sud, sont plafonnées. Quoique plus anciennes que le chœur. On y remarque des piliers d'angle amputés avec chapiteaux, restes des piliers d'une vieille voûte gothique du XIVe siècle. Les trois travées en ogive et les baies en hémicycle achèvent de caractériser cette partie.
Le chœur et l'abside sont restaurés. Cependant on relève à gauche du chœur deux triples colonnettes XIIIe. Dans les hautes baies à un tore XIVe et le triplet du chevet, on retrouve le style des nefs. La restauration est due au curé, M. Méaume, qui a aussi refait la chapelle et le clocher vers 1903 et la sacristie vers 1910.
À noter le portail à trois rentrants, décapité de ses colonnes, et de ses chapiteaux, surmonté d'une rosace XIVe et d'un haut pignon.

Protection au titre des monuments historiques : le dolmen néolithique est classé monument historique par arrêté du 1er août 1894.

10. Commune de Fouchères

Description générale :
L'archevêque de Sens donna cette terre à son chapitre qui la garda jusqu'à la Révolution ; mais elle relevait en partie de Courtenay et en partie de Saint-Valérien, terre qui appartenait aussi au chapitre de Sens.

Monuments remarquables :'l'église a été bénie en 1897.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

11. Commune de Jouy

Description générale :
Jouy était une châtellenie qui dépendait de Courtenay. Elle était régie par la coutume de Lorris-Montargis, rédigée le 25 septembre 1631 et avait droit de « haute, moyenne et basse justice ». Avant l'établissement du christianisme, il existait sur l'emplacement de l'église actuelle un temple dédié à Jupiter (templum Jovi d'icatum) d'où cette localité tire son nom.
Les seigneurs.
Adam de Bragelogne, deuxième au nom, écuyer, fut seigneur de Jouy. Il gouverna les finances d'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, roi de F rance et celles du duc de Guyenne, dauphin de France dès l'an 1405. Il épousa Agnès Chassavoine, eut deux fis et une fille. Charles, le plus jeune mourut sans enfants. Marie fut abbesse de Lys près Melun ; Miles de Bragelogne, écuyer, fils d'Adam de Bragelogne, rentra en possession, par arrêt du Parlement de 1437, de l'hôtel que son père avait à Paris et qui avait été confisqué par les Anglais; Henry de Bragelogne se trouva à l'arrière-ban en 1515 pour les guerres d'Italie. Ce fut lui qui comparut en 1531 à la rédaction de la coutume de Lorris. Thomas de Bragelogne épousa à Paris Thomasse Séguier; Savinien de Bragelogne, écuyer, seigneur de Jouy, comparut en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens, au rang de la noblesse avec Mlle Catherine de Villiers, aussi dame de Jouy; Pierre Lenet, seigneur de Jouy en 1634, fut conseiller au Parlement de Bourgogne le 22 septembre 1637 et procureur général le 3 avril 1641. Le sieur Lecoustellier, écuyer, seigneur de Puy, gentilhomme de la maison du roi et capitaine de chevau-légers acheta la seigneurie de Jouy en 1644 ; M. Foacier, écuyer, receveur et agent de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en fit acquisition le 6 septembre 1719. N'ayant pas d'enfants, il légua la seigneurie à son neveu Jean-Anne Foacier de Ruzé. Auguste-Joseph-Marie Foacier fut le dernier seigneur de Jouy. Il l'était aussi de Ruzé, de Villegardin, de Montacher et autres lieux, et prenait le titre de conseiller du roi et son avocat général au conseil provincial supérieur et souverain d'Arras en Artois.
La terre de Jouy relevait du roi au château de Courtenay.
Cette commune est située à 5 km nord-est de Chéroy, au milieu d'une vaste plaine cultivée principalement en blé, luzerne et trèfle, et coupée çà et là par divers bouquets de bois ; il n'y a sur son territoire ni étangs ni rivières, mais seulement quelques prés hauts.
Il existe encore sur la commune de Jouy un domaine appelé *Chenevière*, qui est devenu fort important depuis l'année 1790, et qui anciennement s'apercevait à peine.
La tradition rapporte qu'anciennement le fief du Fluménil et le hameau des Bordes formaient une paroisse

dépendant de Jouy, qu'il y avait une église, mais que cette paroisse fut totalement détruite vers le commencement du quinzième siècle, par le séjour des anglais, et par les ravages qu'exerça une épidémie qui fit périr tous les habitants ; ce fléau inspira une si grande terreur dans les paroisses et hameaux voisins, que personne n'osait approcher des habitations envahies par la maladie ; cependant, au bout de quelques années, on se hasarda à y pénétrer ; on donna la sépulture aux corps ou plutôt aux ossements épars ; on répara les habitations abandonnées, qui se peuplèrent de nouveau. Jusqu'en 1680 les individus qui naquirent dans cet endroit étaient toujours désignés comme appartenant à la paroisse du Fluménil, quoiqu'il n'y existât plus d'église. On conserve encore, à la mairie de Jouy, un registre de 1627 à 1680 inclusivement où sont les actes de baptêmes, mariages et inhumations de ce hameau.

Monuments remarquables :
L'Église de Jouy, placée sous l'invocation de saint Etienne, est en bon état. Sa construction n'est pas très ancienne. Elle fut deux fois brûlée dans le courant du XVIIe siècle. Le 2 août 1763, le tonnerre fendit entièrement la flèche du clocher, perça le flafond et brisa l'autel de la Vierge.
La clef du cintre en pierre de taille du grand portail offre en relief les armes des Lecoustellier, seigneurs de Jouy un écu chargé de trois étoiles, deux en chef et une en pointe. On peut attribuer aux Lecoustellier la construction de l'église (XVIIe). En entrant on remarque des boiseries aux pieds droits sculptés de chapiteaux ioniques. On note une autre boiserie latérale à quatre panneaux sculptés de la fin de la Renaissance, style de la chaire. La boiserie qui entoure le chœur et les stalles sont sculptées dans le même goût, ainsi que le retable à colonnes ioniques.
L'église qui a été réparée en 1887, est voûtée en berceau maintenu par des tirants sculptés de blasons. Le chevet est éclairé par un triplé de la transition. C'est la seule partie qui reste de l'ancienne église. On note encore un bénitier octogonal XIVe ; un baptistère avec cuve en bateau (XVIIe) ; deux vieilles portes sculptées et ornées de ferrures à quatre feuilles XIVe.
Avant l'établissement du christianisme dans nos contrées, il existait, sur l'emplacement de l'église actuelle, un temple dédié à Jupiter (*templum Jovi dicatum*), *Jovi*, d'où cette commune tire son nom.
L'église de Jouy était sans bas-côtés ; les stalles et les lambris au-dessus, qui couvrent les murs chaque côté du chœur, en font le principal ornement ; sa construction n'est pas ancienne.
Il existait à Jouy un château seigneurial ; mais il fut démoli en 1803. Il n'en reste plus que les bâtiments de la ferme qui y était contiguë.
En 1822, un cultivateur, en creusant la terre sur le bord du chemin de Jules César qui traverse le hameau des Bordes, trouva un pot de fer renfermant un nombre considérable de médailles romaines en cuivre et quelques-unes en argent ; le chemin de Jules César est ce qu'on appelle la voie romaine qui parcourt le territoire de Jouy, allant de Sens à Orléans par *Vellauno Dunum* (Baunes en Gâtinais).

Protection au titre des monuments historiques : néant.

12. Commune de La Belliole

Description générale :
La terre de la Belliole fut donnée par l'archevêque T. de Sallazar à son chapitre de la cathédrale de Sens. Elle relevait du fief des Barres. Le chapitre fut le seul seigneur de La Belliole, comme de Saint-Florentin, jusqu'en 1789.
Suivant une tradition très ancienne, cette commune aurait été désignée sous le nom de *Bella Idola*, Belle Idole. Ce nom convient parfaitement à l'ensemble de cette commune couverte de bons pâturages, à la beauté de son site et à la fraîcheur de l'air qu'on y respire.
Cette commune était le siège d'une prévôté seigneuriale du bailliage et du grenier à sel de Sens, de l'élection de Nemours et régie par la coutume de Lorris Montargis.
En l'année 1700, on comptait 150 communiants et 42 feux.
Le sol de La Belliole est froid. La moisson s'y fait quinze jours plus tard qu'à Chéroy. Un tiers de son territoire est couvert de beaux bois essence de chêne, qui fournissent de bons bois de construction ; il y a d'excellentes prairies flottantes, qui furent encore augmentées lorsque l'on mit en culture les trois étangs dont nous venons de parler. Lorsque ces étangs étaient en eau, l'air était malsain à la suite des grandes chaleurs, parce qu'il se trouvait chargé de gaz délétère provenant de la décomposition des substances animales et végétales en putréfaction.
Il y a un grand nombre de peupliers plantés sur cette commune ; ils y croissent avec vigueur. La vigne n'y vient pas. Le pays est plat et ne présente ni pentes ni coteaux. Le vin est remplacé par le cidre. Celui qui provient des fruits du poirier de Sauge est le plus estimé. Cette espèce est très répandue dans toute cette partie du canton. Ce poirier pousse vigoureusement, son bois est bon, dur, et peut être employé à des ouvrages de menuiserie et de charronnage.

Monuments remarquables :
L'église, sous l'invocation de St-Jacques de *Bella Aula*, était érigée en cure, dépendante du grand Archidiaconé de Sens, du doyenné de Marolles et de la conférence de Saint-Valérien.
Anciennement, l'église était plus grande qu'elle ne l'est de nos jours ; ce que nous en voyons ne consiste que dans les restes de l'ancienne nef ; on y fit de grandes réparations pendant les années 1778 et 1779. Ce fut aussi à cette époque que l'on bâtit la maison curiale et qu'on y nomma un curé en titre.
Il y a, sur le territoire de La Belliole, huit fontaines, dont les eaux alimentent le Lunain. Il y avait trois étangs

qui sont actuellement en culture. Au hameau de Garlande, est une petite fontaine dont les eaux se perdent dans les étangs de Vertron, et ceux-ci se déchargent dans le Lunain, sur la commune de Montacher.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

13. Commune de Lixy

Description générale :
Lixy se trouve dans l'ancienne province du Gâtinais français, sur les confins du Sénonais ; c'était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, de l'archidiaconé de Sens, du doyenné de Marolles, conférence de Saint-Valérien ; le collateur à la cure était M^{gr} l'archevêque de Sens, comme abbé de Saint-Jean-lès-Sens.
Au nord de Ville-Thierry, près de Lixy, est un ravin qui est à sec une grande partie de l'année ; on l'appelle le ravin de Bouval. A la fonte des neiges ou à la suite des orages ce torrent devient formidable, et ses flots de couleur jaunâtre entraînent souvent les récoltes et bouleversent les champs des laboureurs. On a trouvé quelques fois dans son lit desséché des médailles romaines du module appelé petit bronze ; elles portent les têtes des Constantins ou d'un Licinius que quelques personnes ont dit être le fondateur de Lixy.
La tradition populaire a transmis jusqu'à présent le souvenir d'un miracle qui serait arrivé en 1640, vers le 22 juillet, jour de la fête de cette sainte. On rapporte qu'un nommé Jacques de Richemont, âgé de 23 ans, et affligé depuis 8 ans d'une paralysie générale, s'étant fait porter à l'église le jour de la fête patronale, se mit à genoux sans aucun effort ni secours pendant la messe, à la fin de laquelle il se trouva parfaitement guéri.
Le village de Lixy est situé sur le penchant d'une colline ; cette position procure une vue très étendue et répond de la salubrité de l'air. Beaucoup de mauvaises terres de cette commune ont été plantées en bois depuis. Il y a une amélioration sensible dans les produits du sol qui, de sa nature, n'est pas très fertile. Il ne se prêtait qu'à la culture du méteil et du seigle. Aujourd'hui on y récolte moitié froment et moitié méteil. On y a planté aussi des vignes qui ont assez prospéré. Le vin y est meilleur que dans les environs. En 1780, il y avait 90 feux et 260 communiants.
Des huit hameaux de cette commune, le plus considérable est, comme on le voit, celui de Fontenelles. Des deux côtés d'une gorge étroite et profonde, des caves creusées dans le roc étaient, en 1780, les seules habitations de cet écart. Ce qui a donné lieu, dans le temps, à cette citation de M. Tarbé :

L'habitant ne connaît ni la chaux ni le plâtre ;
Et dans le roc qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser son logement.

Le hameau de Travaille-Coquin ne renfermait très anciennement qu'une seule habitation occupée par un sabotier qui, selon une tradition que nous transcrirons dans toute sa naïveté, répétait sans cesse à son compagnon : « Travaille, coquin ; tu ne fais que bavarder et mal parler du tiers et du quart, travaille, coquin ; tu ne fais que courir après les blondes, travaille, coquin ; tu passes tes dimanches au cabaret et tu reviens plein ; ne fais pas comme moi, travaille, coquin. »
C'est de là, dit-on, que le hameau a pris le nom qu'il porte.
Le hameau de la bourgeoisie est près du village ; c'est là que l'on trouve encore, dans les terres qui l'environnent, beaucoup de fondations de maisons détruites dans les désastres des guerres civiles.

Le hameau de Vauvert, triste et stérile, ne renferme que des habitants peu aisés et presque dans l'indigence.
Le hameau des Buissons est plutôt un domaine qu'un hameau. Il consiste en une jolie maison bourgeoise située à la hauteur du vallon qui règne de Vallery à Lixy, et au bas duquel se trouve la belle prairie dont nous avons parlé. Cette maison de campagne fait face au midi et est composée de diverses pièces hautes et basses, jardin, potager, garenne, avec les bâtiments de deux fermes, et la quantité d'environ 166 hectares de terres labourables, enclos, prés, bois et vignes, y comprises les augmentations dont nous parlerons tout à l'heure.

Monuments remarquables : aucune mention

Protection au titre des monuments historiques : néant.

14. Commune de Montacher-Villegardin

Description générale :
Montacher est située à 4 km sud de Chéroy sur le pente d'un coteau au bas duquel coule le ruisseau du Lunain ; à la hauteur de ce coteau et du village se trouve la route départementale n°23, de Courtenay à Chéroy.
Il y a 163 feux ou habitations tant dans le village que dans les 30 hameaux qui en dépendent et dont voici les noms : 1° les Hayes ; 2° les Grandes Barreries ; 3° les Champs d'hyver ; 4° Mont Regnault ; 5° les Brizards ; 6° la Vallée des Julsiaumes ; 7° les Huteaux ; 8° la Brosse Pâlis ; 9° la Petite Brosse ; 10° la Borde aux Mulots ; 11° Bord de Rue ; 12° la Maison Rouge ; 13° les Chapelles ; 14° les Gourets ou Vaugouret ; 15° Dieu – Lamant ; 16° Château de Vertron ; 17° le Moulin de Vertron ; 18° l'Hermitage ; 19° la Tuilerie de Vertron ; 20° les Etangs de Vertron ; 21° la Basse-cour de Vertron ; 22° les Brissets ; 23° la Nour ; 24° la Bajourie ; 25° Sortoise ; 26° le Petit Fontainebleau ; 27° le Haut Heurt ; 28° le Bas Huet ou bas troués ; 29° la Colonnerie ; 30° les Entonnoirs.
Montacher avant la révolution de 1789, dépendait de l'élection, du baillage et du grenier à sel de Sens, mais elle était régie par la coutume de Lorris-Montargis.
Montacher était le siège d'une prévôté appartenant au chapitre de Sens, avec haute, moyenne et basse justice, et le droit de dixme à la 25ème gerbe sur tous grains. Sa juridiction s'étendait sur : 1° le village, 2° les Barilliers (hameau détruit et dont on ignore aujourd'hui l'emplacement), 3° Sortoise, dont une partie est sur Villegardin, 4° et les Hayes.
Villegardin est limité par cinq communes, au nord par celles de Chéroy et de Montacher, à l'est par Montacher, au sud par Domats et Bazoches (Seine-et-Marne) et à l'ouest par Jouy.
Villegardin était une cure du grand archidiaconé de Sens, doyenné de Marolles, collateur l'archevêque de Sens.
Le curé de Villegardin était gros décimateur ; sa dixme frappait sur toute espèces de grains, légumes, pois,

fèves, lentilles, luzernes, agneaux, et se percevait à la 20ème sur toutes les terres de la paroisse, et produisait annuellement, terme moyen, 2,400 livres.
Le dernier seigneur de Villegardin a été M. Antoine Louis Dupré de Saint-Maur, comme mari de madame Jeanne Geneviève Henriette Billard de Lorrière. Il demeurait à Fontainebleau, était chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine en second de grenadiers aux gardes françaises.
Villegardin a une population de 321 habitants, et 18 hameaux dont la désignation suit : 1° Sortoise ; 2° l'Etang des Pierres ; 3° le Metz l'Abbesse ; 4° les Scieux ; 5° les Mous ; 6° Belle-Tasse ; 7° les Cheminants ; 8° la grande Cour de Rougelot ; 9° le Petit Rougelot ; 10° la Ramonerie ; 11° les Gaujards ; 12° Ruzé ; 13° les Granges ; 14° les Frégers ; 15° la Vezouterie ; 16° le Croix-Blanche ; 17° Mardeleuse ; 18° les Morteaux.
Il y avait, aux hameaux de la Vézouterie et du Metz l'Abbesse, deux étangs qui sont actuellement en culture ; au Metz l'Abbesse il existe cinq fontaines qui versent leurs eaux dans le Bez, ruisseau qui passe au pied, et qui va rejoindre Bazoches.
La commune de Montacher a eu un centenaire né à Ferrières en Gâtinais, le 18 octobre 1728, décédé à Montacher le 4 février 1829 chez la dame Leloup, sa fille, où il s'était retiré, âgé de 100 ans 4 mois et 14 jours. Il s'appelait Huguenin Pierre Luc. Cet homme était remarquable par sa sobriété et la régularité de ses mœurs ; il ne buvait ni vin ni liqueurs ; à 100 ans, sa vue était encore très bonne, il était sans infirmités, marchait droit, sa nourriture principale consistait dans le café au lait. Il a eu de son mariage 8 enfants, de la deuxième génération 25 petits-enfants, de la troisième 27 arrière-petits-enfants, et de la quatrième 2. Total 62 enfants.

Le territoire de Villegardin est gras, plat et humide ; les grandes eaux de l'hiver s'écoulent difficilement. Il y a beaucoup de prés fertiles dans les années pluvieuses, arides dans les années sèches. On aperçoit des bois disséminés au milieu des terres labourables, qui sont généralement bonnes. La marne s'y trouve facilement, à la profondeur de 8 à 14 mètres ; elle y est très blanche et produit promptement son effet.

Monuments remarquables :
Madame Alexandrine Constance Louise de Houdelot, épouse non commune en biens de M. Amable Marie Boursier, se trouva propriétaire du château de Vertron, cour, par cet dépendances, de la ferme, de la basse-cour et de celle des étangs, des terres, prés, bois, pâtures, étangs et rentes perpétuelles, le tout formant les deux tiers de l'ancienne terre de Vertron et la Brosse-Vertron réunies.
En prenant possession de cette acquisition, M. et madame Boursier trouvèrent fort à faire. Les biens étaient administrés par un régisseur qui ne s'occupait que de tirer des revenus sans songer à aucune amélioration. Point de fossés pour les limites, point de surveillance sur les fermiers, point de réparations ; le château était laissé dans un dénuement absolu. Peu d'années après il n'y paraissait plus, grâce à la haute intelligence des nouveaux propriétaires. Des fleurs, des arbres verts, des plantations de toute espèce avaient succédé aux ronces et aux épines, et faisaient l'ornement des parterres. Les lignes d'arbres à fruits cultivés et soignés, les chemins de la propriété réparés et en état, les terres marnées, le château restauré et brillant d'une nouvelle splendeur, le domaine, enfin, représente dans son ensemble

l'aisance et la fraîcheur qu'il avait anciennement.
Le fief de la Brosse Pâlis consistait en un ancien manoir situé à environ mille mètres nord-est du village, construit sur un plan quadrangulaire, avec pavillon à chaque angle, une gande cour au milieu, une pièce d'eau stagnante et un parc ; ces pavillons ont été bâtis suivant le style de la renaissance. Le dernier seigneur de la Brosse Pâlis a été M. François Marie Louis d'Allonville, décédé à Sens le 18 janvier 1826, dans un âge très avancé. Il n'avait point été marié ; il a passé toute sa vie renfermé à la Brosse, pour cause de démence un peu furieuse.
Les Corsités étaient un fief et manoir situé à 3000 mètres sud du village. Il appartenait au prieuré de Saint-Severin de Château-Landon. Ce château fut détruit à la fin du dix-septième siècle. C'est dans les débris de ce château que M. Jacques de Mesmes a puisé les matériaux qui ont servi à la construction du château de Vertron, tel qu'on le voit de nos jours. Au milieu d'un bois dit des Corsités, on voit encore les restes de ce manoir ; l'emplacement y est marqué par de larges fossés.
Anciennement la commune de Montacher était entourée de fossés ; on en voit encore des traces dans plusieurs endroits, notamment dans sa partie septentrionale. Les maisons situées à l'ouest et occupées par les nommés Thévenon et Mounier sont encore désignées sous le nom de faubourg Saint-Fiacre.
Dans la nuit du 31 août, au 1er septembre 1781, cette commune a été victime d'un incendie considérable causé par l'imprudence d'un domestique de M. Delamarre, sergent aux gardes françaises, demeurant à Paris, mais qui avait un pied à terre à Montacher, où était alors son épouse. Le feu prit dans la grange de cette dame. Le vent était violent et changea trois fois de points. En moins de 6 heures, l'église, dix maisons d'habitation, et les granges avec les autres bâtiments ruraux couverts en paille, devinrent la proie des flammes, malgré les secours des habitants de Chéroy et des communes environnantes : la récolte était faite, la perte fut immense ; elle s'éleva à deux cent mille francs. M. Lecouteulx fit lâcher les eaux de son canal, mais elles arrivèrent trop tard.
Il y a plusieurs années, en faisant quelques fouilles sur la rive gauche du Lunain au bas du village, dans l'emplacement de la maison occupée par le sieur Louis Dupré, et sur le bord de la voie romaine, on trouva, à quelques mètres de profondeur, un pavé en mosaïque, formé de petites pierres à peu près cubiques d'environ un centimètre, blanches, jaunes, rouges et noires ; les blanches et les jaunes paraissent être de pierre calcaire, les rouges et les noires de poterie ; le terrain était rempli de morceaux de briques tels que le dessin le représente ; quelques-unes formaient comme des conduits pour faciliter l'écoulement de l'eau. On trouva aussi quelques portions de vases étrusques qui ont été donnés par M. Maucler à M. Tarbé, ancien imprimeur-libraire à Sens, que l'on sait être amateur en archéologie. Plusieurs médailles romaines en cuivre et une en or s'y trouvèrent aussi. On présume avec raison que ce lieu était l'emplacement d'une salle de bains romains. On voit encore à la maison même une masse ou un bloc de ciment revêtu de ces petites pierres cubiques placées avec goût, et formant des mosaïques. Ce bloc sert d'appui de croisée ; il a environ 17 centimètres d'épaisseur.
Dans une plaine désignée sous le nom de la Pierre Pointe, climat de Montacher, à environ 100 mètres sud de l'étang de la Rôtie, sur la gauche du chemin déblavier qui conduit de Montacher au hameau de la Noue, est un menhir. Ce grossier monolithe est en pierre de roche ; il est couvert presque partout de lichen et de mousse ; sa hauteur est de 2 mètres 60 centimètres, ce qui suppose environ 4 mètres de hauteur totale, car une pareille masse ne peut avoir moins d'un mètre en terre. Quoique brut comme tous les monuments du même genre, ce menhir est de forme presque quadrangulaire.
L'église de Villegardin est sous l'invocation de Saint-Nicolas ; elle est en mauvais état, malgré quelques réparations.
Le château de Vertron est une construction du début du XVIIIème siècle en brique et pierre, restauré vers 1830. Il est constitué d'un grand corps de bâtiment principal rectangulaire irrégulier avec un seul étage. Le toit brisé ne comporte, sur la cour d'honneur, ni fronton, ni ouvertures et la travée centrale est inscrite dans l'alignement de la façade tandis qu'un léger décrochement vers les extrémités, anime cette façade en provoquant une rupture dans la régularité des toits. Le linteau de la porte du vestibule aux solides montants de grés est orné d'un cartouche carré sans décor dans un cadre de guirlandes de feuilles de chêne. La brique s'impose dans de larges cordons et pilastres qui découpent étage et travées.
Sur le parc, la façade se présente avec un avant-corps central dont la toiture en pavillon s'orne d'un fronton à œil-de-bœuf. Le linteau de la porte aux montants de grès, est décoré ici d'un médaillon avec profil de visage féminin dans un encadrement de guirlandes. Des niches s'ouvrent entre les fenêtres des travées.
Les communs, situés sur la droite, demeurent la portion la plus curieuse du domaine avec un porche-colombier carré coiffé d'un campanile, s'ouvrant sur la cour par une porte cochère. Dans cette construction comme dans les deux petits logis qui lui sont accolés, la brique, là aussi, a sa place dans les arcs de la porte et l'encadrement des ouvertures, avec deux hautes lucarnes à pignons.
Dominant du haut de sa colline la vallée du Lunain, le château de Vertron jouit d'une situation géographique privilégiée qui lui ouvre de belles perspectives tant du côté du parc que du côté de la cour.

Protection au titre des monuments historiques : le menhir au lieu-dit « La Pierre Pointe » a été inscrit par arrêté du 28 novembre 1952.

15. Commune de Nailly

Description générale :
Au IXe siècle, le lieu-dit se dénommait « Nadiliacus ». Lors de l'annexion du Sénonnais à la couronne, en 1055, il fut laissé en toute propriété aux archevêques quatre terres avec le titre de baronnies ; Brienon-l'Archevêque et Noilly furent deux de ces baronnies.
A la Révolution, l'archevêché possédait toujours Nailly; mais il en avait distrait quelques parcelles au profit du clergé de Sens et de Gilles de Moinville.

Monuments remarquables :
La petite nef de l'église compte trois arcatures bouchées qui laissent supposer que par elles on communiquait avec une nef latérale. Les piliers-dosserets sont amputés à la hauteur d'un mauvais plafond qui a remplacé l'ancienne voûte. Le transept est flanqué de deux chapelles qui étaient celles des bas-côtés disparus, car le transept qui s'avance extérieurement dans le vide, témoigne en faveur d'une ancienne basilique XIIIe à triple nef. L'abside, restaurée, montre d'ailleurs un triplé XIIIe siècle. De même il existe à l'extérieur, au nord, un contrefort du même temps. Le clocher semble avoir été amputé ou abaissé.

L'agrément des archevêques de Sens, seigneurs de la baronnie de Nailly, fut nécessaire pour que soit érigé en fief, le 29 août 1633, le domaine rural que possédait en ce lieu la famille sénonaise des Couste. Jean-Baptiste Couste est le fondateur du château de Nailly après avoir été ambassadeur du roi de France auprès du Grand Turc à Constantinople.
Selon la coutume et les nécessités du temps, Bois-le-Roi prit les apparences d'un manoir fortifié avec tours et fossés. Il ne comportait pas cependant autant de régularité dans son élévation et c'est dans le cours du XVIII^{ème} siècle que fut édifiée l'aile centrale reliant les deux tourelles d'angles et donnant à l'ensemble beaucoup d'élégance et d'harmonie.
Cette aile centrale, longue de quarante mètres, relie deux tourelles d'une époque plus ancienne. C'est un bâtiment construit sur plan rectangulaire irrégulier qui comporte deux niveaux sous un toit de tuiles mansardé. Sur le parc, il développe son harmonieuse façade formée de plusieurs travées se dressant sur leur soubassement depuis les douves sèches entourant le château.
La travée centrale, en légère avancée, s'ouvre sur un large perron établi sur le pont franchissant le fossé. Percée de trois ouvertures à chaque niveau elle est surmontée d'un fronton triangulaire orné d'un oculus.
Sur les extrémités, deux ailes, aussi en légère avancée, relient ce bâtiment central aux tourelles d'angle. Elles sont coiffées de toitures en pavillon avec deux chiens-assis symétriques.
Côté cour, cette façade présente la même disposition mais se trouve resserrée par les deux ailes latérales en retour d'équerre.

Protection au titre des monuments historiques :
L'église Saint-Pierre est inscrite par arrêté du 12 août 2011.
Le château de Bois le Roi (façades et toiture) est inscrit par arrêté du 5 octobre 1981.

16. Commune de Piffonds

Description générale :
Au IXe siècle, le village faisait partie du pagus et du diocèse de Sens et s'appelait Puteum-Fontis. Siège du bailliage qui s'étendait sur la paroisse, il relevait en fief du roi à cause de sa grosse tour de Sens. Jacques Cœur, argentier de Louis XI, acquit la seigneurie qui appartint, à la veille de la Révolution, à M. de Sormery.
Piffonds est un grand village situé sur un large plateau et traversé par la petite route de Villeneuve-le-Roi à Courtenay ; à 22 km de Sens.

Monuments remarquables :

Le château est dit encore aujourd'hui de « Jacques Cœur ». A une poutre du colombier qui dépend de ce manoir dont les écoles occupent une partie, on relève la date de 1478. Ce pigeonnier, avec sa haute échelle tournante, n'a subi aucun changement. Les salles de la ferme portent un style antérieur au XVe. Il se rapproche du XIIIe siècle dans une salle circulaire munie .de créneaux. A la mairie, on trouve la date de 1251 pour la charpente du château. De ce côté, les murs ont conservé leur épaisseur d'environ un mètre 50; mais l'intérieur a été aménagé pour les classes. On relève aussi à la Mairie que Nicolas Briconnet, fils de Charles, filleul d'Angélique Dudeffand, fut baptisé en janvier 1641, son père étant seigneur de Piffonds (1638-1699). En même temps, une famille «de Paris détenait le château de Philippières qui a été détruit. Le château de Jacques Cœur fut vendu par devant maître Cavoit, notaire à Villeblevin, près de Sens. Il s'élève d'un étage et ses tourelles sont coiffées en poivrière. L'entrée de l'école des garçons s'effectue par l'escalier de l'ancien donjon.
Le château de Piffonds a beaucoup perdu de son caractère primitif. A diverses époques, et notamment pendant la période du dix-huitième siècle, on élargit les fenêtres, on boucha les meurtrières étroites devenues inutiles ; les fossés, qu'un étang voisin pouvait remplir, furent à moitié comblés.
L'église. Un arc biseauté XIIe siècle indique le style primitif de cet édifice qui ne conserve plus grand chose de l'ancien temps. Des restaurations ont altéré la pureté du style et l'on a fleuronné les clefs de voûte dans le goût de la fin du XIVe et du commencement du XVe. C'est le style aussi de l'ancienne chapelle seigneuriale située près du chœur. Une baie flamboyante à l'abside souligne une restauration au XVIe siècle. On n'a fait que remettre en état par la suite les diverses parties. Une nef seulement. À noter la chaire en chêne sculpté dont les panneaux recouverts d'arabesques sont bordés de fleurons Renaissance; un vieux bénitier en pierre orné de masques et formant niche. Il doit remonter à la primitive église avec le baptistère ovale en pierre qu'on voit devant la porte.

Protection au titre des monuments historiques : le château est inscrit par arrêté du 10 décembre 1925.

17. Commune de Saint-Agnan

Description générale :
Saint-Agnan doit son nom, paraît-il, à l'ancien évêque d'Orléans qui, au Ve siècle, arrêta la marche d'Attila aux portes de la ville. L'évêque Saint-Agnan, ou Aignan, serait natif de Malay-le-Grand.
La ferme de Montbéon donna naissance en 1183 à un ermitage qui prit fin en 1196 par la mort de l'ermite. Durant-Michel de Corbeil, archevêque de Sens, donna l'ermitage aux religieux de Saint-Victor de Paris qui fondèrent le prieuré de Montbéon. Eudes des Barres, seigneur de Chaumont et de Villeblevin lui donna dès le mois « de mai 1227, 64 arpents de bois, 56 arpents de terre, 2 queues de vin à prendre à

Villeneuve-la-Guyard, à Chaumont ou à Sens, et, à défaut de vin esdits lieux, deux queues de vin d'Auxerre rendues au Port-Renard, une somme provenant des noyers de Chaumont et de Villeblevin pour l'entretien du luminaire de l'église, etc.; en 1233, la donation fut encore augmentée de 30 arpents de bois. »
Au XVIIIe siècle, la prévôté de Saint-Agnan fut réunie à celle de Villeblevin par M. de Vieux-Maisons qui était seigneur des deux pays. Il avait le droit de haute, moyenne et basse justice qu'il faisait exercer à Villeblevin par un seul prévôt. A la veille de la Révolution, Gifles de Moinville et Colomban Rossel y acquirent des biens et la fabrique de Villeneuve-la-Guyard y percevait les dîmes.

Monuments remarquables :
L'Église du prieuré avait été choisie comme lieu de sépulture par huit seigneurs de la famille des Barres qu'on dit être originaire de Langres. Aussi fit-elle de nombreux dons à l'église qui ne fut jamais achevée. En 1619 un prieuré se servit des démolitions pour bâtir l'église actuelle dont l'intérieur vient d'être restauré en 1890 par M. Le Tonnellier de Villeblevin. Cette chapelle insignifiante ne comprend qu'une nef d'ailleurs, nue comme le sanctuaire où l'on remarque un saint Agnan guérissant un malade.

Protection au titre des monuments historiques : néant

18. Commune de Saint-Valérien

Description générale :
La seigneurie eut d'abord comme seigneur l'abbé de chanoines réguliers de l'ordre des Génovéfains. On ignore la date de la fondation de cette abbaye à Saint-Valérien et celle de sa disparition. En 1518, la. terre appartenait à un sieur Pierre Dupuy. Elle passa de sa famille dans celle de Dauvet et, en 1700, dans celle de Rérouart; enfin, elle échut à M. Douchin dont le marquis de Roquelaure épousa la fille. Il mourut sur l'échafaud en 1794.
Au lieu-dit « Colevrat » était un fief particulier qui relevait de la seigneurie de Nemours.
Cette commune est située à 14 km ouest de Sens et à 7 km est-sud-est de Chéroy, dans une belle plaine traversée, ainsi que le bourg, de l'est à l'ouest par la route départementale n°1er de Sens à Nemours ; elle a été autrefois, et pendant quelque temps seulement, le chef-lieu du canton, parce qu'elle est effectivement plus au centre ; mais, sur la réclamation des autres communes, ce chef-lieu a été reporté à Chéroy, et y est resté jusqu'à ce jour.
Saint-Valérien se trouve dans l'ancienne province du Gâtinais français ; il était du grand Archidiaconné de Sens, du Doyenné de Marolles. Il n'y avait que cent communiants en 1700.
En 1777 on y comptait 138 feux et 478 habitants au-dessus de sept ans et il y a 204 maisons tant dans le village que dans les trente-deux hameaux qui en dépendent et dont voici les noms : 1° les Allants ; 2° la Bonneau ; 3° la Champagne ; 4° le Champ d'Aulnay ; 5° Colevrat ; 6° la Colonnerie ; 7° l'Ecarry ; 8° Fontaine ; 9° les Fregers ; 10° les Martinières ; 11° les Mirons ; 12° Laborde-aux-Mul ; 13° la Merlucherie ; 14° la Chambionnerie ; 15° la Bernagoux ; 16° la Grande-Rouë ; 17° les Faux-Abris ; 18° la Madeleinerie ; 19°la Maison Rouge ; 20° l'Ecluse ; 21° la Rue ; 22° Colombeau ; 23° les Doges ; 24° le Golot de Villers ; 25° la Prudhommerie ; 26° les Fresneaux ; 27° la Picarderie ; 28° l'Echaudrie ; 29° la Cartaudrie ; 30° les Rogers ; 31° le Bacq ; 32° la Poleterie.
Le droit de champart, sur Colevrat, se percevait à la douzième gerbe ; il y avait dans le hameau une grange champarteresse qui a été démolie dans la révolution, en 1791. C'est dans cette année que les habitants de Saint-Valérien se sont transportés au château où existait un dépôt d'archives fort anciennes et fort importantes. Il y avait, assure-t-on, des chartes émanées de nos rois, des titres et des renseignements forts curieux. Le tout, sans distinction de ce qui était titre féodal ou non, a été

impitoyablement déchiré et brulé sur la place publique.

Monuments remarquables :
L'Église. Comporte deux styles : le gothique XIIIe siècle et la Renaissance XVIe. La tour carrée du clocher et son contrefort, avec la tourelle annexe à meurtrières sont peut-être du XIIe. Le grand portail à colonnettes est surmonté d'un tympan trilobé (XIIIe). Aux petits portails latéraux (XVIe), on relève des rampants à l'un et un blason à l'autre. La nef et son unique bas-côté, comme le chœur et l'abside appartiennent à la Renaissance. Toutefois une grande grisaille au chevet, dont le centre est à double ogivette à rose, représente le XIVe siècle. A noter dans la chapelle latérale, un monument en marbre (classé), élevé à la mémoire de Pierre Dawetius (Dauvet), décédé le 9 mars 1642 ; un bénitier en pierre (monolithe) ressemblant à un tronc de pyramide.
L'église est au milieu du pays ; elle est grande et solidement construite ; depuis quelques années et notamment en 1840, elle a subi d'importantes réparations. Le cimetière qui l'entourait a disparu et a fait place à une plantation de tilleuls disposée sur deux lignes et qui a la forme d'une promenade. Le nouveau cimetière a été transporté au nord du bourg, dans un terrain cédé par M. le comte de Sade, neveu de Mme de Wavrin.
Le château de Saint-Valérien subsiste encore, il a eu plusieurs maîtres depuis la révolution de 1789 ; il a été reconstruit au commencement du XVIIIe siècle, sur les débris d'un ancien château fort dont on voit encore les traces et les fossés dans quelques contours. M.Tripier, frère du célèbre avocat, qui l'a possédé pendant quelques années, en a détaché deux ailes qui lui ont fait perdre une partie de ce grandiose que ses constructeurs s'étaient plu à lui donner. Un joli parterre, des jardins, des charmilles, une pièce d'eau, et un parc de douze hectares en font l'ornement.
L'aspect de Saint-Valérien a changé d'une manière avantageuse depuis plusieurs années ; c'est aujourd'hui un pays frais et riant, de triste et maussade qu'il était avant le passage de la nouvelle route départementale de Sens à Nemours, et avant l'enlèvement du cimetière. L'exhaussement donné au sol de la route a produit l'élévation des terrains environnants, et a fait disparaître ces cloaques d'eau fangeuse qui le rendaient malsain dans l'hiver, et empêchaient la libre circulation des habitants obligés de prendre souvent des détours pour arriver chez leurs voisins.
Les anciennes sont restaurées et reblanchies, et ce pays va croissant et s'embellissant journellement. Il y avait autrefois sur la tour du clocher une flèche élégante couverte en ardoise et d'une grande élévation, sa tanterne avait servi à Cassini pour ses grands points de triangulation. Elle contribuait à l'ornement du pays. En l'année 1826, le 21 mai à huit heures du soir, il survint un ouragan épouvantable ; la foudre, après avoir renversé le coq et la croix, mit le feu à la pointe de la flèche ; le feu gagna insensiblement toute la flèche, poussé par le vent il jetait des charbons enflammés jusque sur les habitations ; le feu arriva au clocher, mit les cloches en fusion, et lorsque ce qui restait de la flèche, du clocher et du beffroi s'affaissa, la chute fut si violente et l'explosion si terrible, que les habitants se crurent tous frappés de mort. Accourus au premier bruit de cet événement, les habitants de Chéroy, et les pompiers de Sens ne purent rien contre l'incendie de la flèche et du clocher, mais leur zèle et leur courage préservèrent l'église qui était sur le point d'être atteinte, et en lançant beaucoup d'eau sur les toits des habitations voisines échauffées par l'incendie, ils évitèrent l'inflammation des charpentes.
Le presbytère de Saint-Valérien a été construit en 1834 dans un enclos et sur un terrain dépendant du château, à la sollicitation de M. Querquelin, alors curé de Saint-Valérien, actuellement curé de Courson, et aux frais de Mme la marquise de Wavrin qui l'a donné en 1836 à la commune, à la charge de payer à la fabrique une somme annuelle de 130 francs pour subvenir aux frais du culte.
C'est sur le territoire de Saint-Valérien, au bas du hameau de Fontaine, que l'Orvanne (en latin *Arvenna* ou *Aroanna*) a sa source ; plusieurs belles fontaines y prennent naissance, et elle produit à l'instant une eau si vive, si abondante, qu'à environ trois cents mètres au-dessous, elle fait tourner le moulin de l'Ecluse, et un peu plus bas celui de la grande Roue.
L'Orvanne autrefois se nommait d'abord ruisseau de Saint-Blaise, à cause d'une petite chapelle dédiée à ce saint qui y est encore en grande vénération, et qui était située au-dessus du hameau de Fontaine, près Saint-Valérien ; et, depuis le Moulin de l'Ecluse jusqu'à Dormelles, on l'appelle l'Orvanne. Enfin, depuis cette commune, où se livra en 600 une fameuse bataille entre Clotaire, roi de Soissons d'une part, et Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie ses cousins réunis d'autre part, on l'appelle la Ravanne, à cause d'un ancien château de ce nom près duquel elle passe.
La petite chapelle de Sainte-Blaise n'existe plus, elle a été démolie en 1811, parce qu'elle tombait en ruines.
Il y avait sur la commune de Saint-Valérien une ancienne abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, de l'Ordre des Genovéfins. L'époque de la destruction de cette maison se perd dans la nuit des temps, on ne connaît que le lieu qu'elle occupait et que l'on désigne dans le pays sous le nom de fief de Briquemault ; c'est un vaste terrain entouré d'accrues, et situé sur le bord de la route départementale qui conduit à Sens, à 1 km est de Saint-Valérien.
Il y avait anciennement à Saint-Valérien deux foires, qui furent établies en vertu de lettres patentes données en 1518 par François 1er, et en 1645 par Louis XIV ; ces deux foires n'eurent jamais

d'importance, et s'anéantirent d'elles-mêmes. Il en fut ainsi d'un petit marché qui se tenait le vendredi et qui s'éteignit à la suite des mauvais jours de 1793, par le discrédit des assignats et l'effet du maximum. Cependant en l'année 1838, le conseil municipal a cherché à les faire rétablir, les communes environnantes ont été consultées, le conseil d'arrondissement de Sens a donné un avis favorable à l'établissement du marché, et s'est opposé à celui des foires, mais le Conseil Général, les a rejetés.
Mme de Montreuil acheta en 1814 de M.Blaise Tripier, avoué à Paris, le domaine de Saint-Valérien, qui n'était plus composé que du château, du parc, de l'enclos, de la ferme de la Basse-Cour, et environ de quatre-vingt-neuf hectares de terre, ou deux cent neuf arpents.
Mme de Wavrin fit des réparations et des embellissements au château ; elle s'y plaisait et mettait son bonheur à nourrir et vêtir les pauvres pendant l'hiver. Elle habita constamment Saint-Valérien jusqu'à son décès arrivé au mois de février 1837.
Elle a été inhumée dans l'ancien cimetière, derrière l'église, au dos de la chapelle de la Vierge qu'elle avait restaurée, et proche le presbytère qu'elle avait fait bâtir.

Protection au titre des monuments historiques : le portail renaissance de l'église a été inscrit monument historique par arrêté du 30 mars 1926.

Archéologie : le territoire de Saint-Valérien est le seul territoire sur lequel s'applique une zone de présomption de vestiges archéologiques. Dans cette zone, le préfet de région est obligatoirement saisi pour les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil de 100 m2.

19. Commune de Savigny-sur-Clairis

Description générale :
Savigny est un village situé au fond d'une petite vallée arrosée par un ruisseau qui prend sa source à Vernoy, à 21 de Sens.

Monuments remarquables :
Au milieu du village et sur les bords du ruisseau, s'élève l'église bâtie au XVI ème siècle, mais considérablement endommagée par un incendie causé, il y a quelques années, par le feu du ciel. Le clocher, large tour carrée flanquée d'épais contreforts, est divisé en 2 étages.
Un bénitier, grossier de forme, qui porte la date de 1578, donne à peu près l'époque de la construction de la nef.

Le domaine de Savigny-sur-Clairis, au nord du bourg accueillent diverses activités de loisirs (golf, centre équestre et piscine notamment autour de deux plans d'eau.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

20. Commune de Subligny

Description générale :
Cette commune paraît tirer son nom de la quantité de bois qui la dominait autrefois et qui la couvrent encore en partie aujourd'hui : *sub-lignis*, sous les bois.
On remarquera dans beaucoup d'endroits des emplacements qui servirent anciennement à cuire du charbon ; et dans des titres anciens que possède M. Du Perret, maire de cette commune et ancien inspecteur de l'enregistrement et des domaines de l'Etat, il est dit que ses ancêtres avaient droit à deux anneaux au port Saint-Paul, à Paris, pour y amarrer les bateaux de charbon venus de cette commune.

Tout le sol de ce pays offre des montagnes et des vallées ; c'est dans la plus profonde et la plus resserrée qu'est situé le village près duquel il y a quelques sources donnant naissance à un petit ruisseau qui fait tourner un moulin à quatre kilomètres au-dessous (à Paron), et qui de là, après avoir parcouru environ mille mètres, va jeter ses eaux dans la rivière de l'Yonne.
Le territoire de Subligny est traversé par une route à peine terminée allant de Sens à Montargis par Courtenay et appelée route royale de Nancy à Orléans ; elle borde la maison de M. Du Perret ; et, à partir de cette maison, on verra dans deux ans se former un embranchement pour aller rejoindre au nord-ouest à Villeroy, la route départementale de Sens à Nemours par Chéroy. Ces deux routes donneront la vie et le mouvement à ce lieu, caché sous de nouvelles et nombreuses plantations de bouleaux qui, par leur exploitation en cercles de cuves et de futailles, perches et rouettes pour les trains, contribuent déjà à la prospérité du pays.
Avant la révolution de 1789, cette commune était le siège d'une prévôté seigneuriale dont la juridiction s'étendait sur : les Duports, la rue de la Chèvre (Rupis Capri), la Haie pellerine, les Coudrières, la ferme de Serbois, tous cinq hameaux de cette commune.
Outre ces cinq hameaux il y en a sept autres qui dépendent également de Subligny et qui sont les Grosses-pierres, la Gébaudrie, les Carons, la Commune, les Chétives, les Fleuris, les Bérois et les Saules.
Subligny est un petit village situé dans une vallée, à 8 km de Sens.
Une quantité innombrable d'arbres fruitiers borde les chemins, couvre les champs et s'étend à perte de vue de tous côtés. Des massifs épais de pommiers et de poiriers entourent les villages et les nombreuses maisons isolées qui en dépendent.

Monuments remarquables :
L'église bâtie sur le penchant de la colline, appartenait à la riche abbaye de St Rémy-les-Sens.

Protection au titre des monuments historiques : néant

21. Commune de Vallery

Description générale :
Il est question des sires de Vallery avec Huon de Vallery au XIIe siècle dont le petit-fils ou l'arrière-petit-fils, Jehan, fut le père des deux compagnons de Saint-Louis. L'archevêque de Sens avait donné le prieuré-cure à l'abbaye de Saint-Jean ; quant au pays, il fût réuni à la couronne avec le Gâtinais français et releva, en fief, à partir du XIIIe siècle, du roi, à cause de sa grosse tour de Sens, avec ses dépendances, les fiefs des Bergeries, de Bernagoux, de Marolles.
On ne sait pas grand-chose du domaine de Vallery avant le XVIe siècle lorsqu'il devint la propriété du maréchal de Saint-André, qui l'acquit par donation du roi (1555). Marguerite de Lustrac, sa veuve, le donna (1565) par amour au prince de Condé qu'elle comptait pouvoir épouser. Le petit-fils du prince, Henri II de Condé, restaura le château et rebâtit l'église (1624). La terre de Vallery est restée la propriété des Condé jusqu'en 1747. À la suite d'un partage entre les neuf enfants de Louis III, sixième prince de Condé, Vallery échut à Élisabeth-Alexandrine de Bourbon, connue sous le nom de « Mademoiselle de Sens ». Elle fut prodigue et démolit une aile du château pour en monnayer les matériaux. Enfin, elle vendit le domaine, 285.000 livres à Jacques René Cordier de Launay, ancien trésorier général de l'extraordinaire des guerres. Il laissa un fils, Cordier de Montreuil, qui était président à mortier au Parlement de Paris. À sa mort, en 1793, l'héritage fut partagé entre ses cinq enfants dont l'une de ses filles épousa le trop fameux marquis de Sade. Le château était échu à Claude-Michel Cordier, dit le chevalier de Vallery, mort en 1836 maréchal de camp. Sous prétexte de restauration, il abîma le château. Il détruisit une longue galerie très élégante, où s'était tenue, en 1567, les grandes conférences entre le prince Louis 1er de Condé, Coligny, d'Andelot, Théodore de Bèze et les autres chefs du parti protestant. Le dernier propriétaire de Vallery a rendu à cet antique domaine quelque illustration. Ce fut le lieutenant-général de la Ferrière, décédé à Vallery en 1834.
Mlle Cordier de Montreuil, qui était douée de toutes les vertus, épousa le marquis de Sade en 1763 et

habita quelque temps avec lui le château de Vallery. Elle lui donna trois enfants. À cause d'eux sans doute, elle crut et affirma toujours son mari innocent, lequel, après l'affaire des pastilles, fut condamné à mort et prit la fuite. Elle le sauva après son arrestation, etc. Il n'eut que des réponses monstrueusement grossières à faire aux lettres affectueuses de sa femme. Au cours de ses visites au donjon de Vincennes où il était prisonnier, il la frappa, etc. Une fois libre, il fit prononcer la séparation de corps et de biens. La marquise alors cessa véritablement d'exister, ses fils émigrèrent. Elle s'était retirée au monastère des Carmélites de Paris dès 1772.

Monuments remarquables :
L'église, de style cintré à la mode du XVIIIe siècle dépourvu de piliers à l'intérieur et à contreforts droits à l'extérieur. La flèche, à quatre pyramides d'angle, élancée, domine le portail qui a des prétentions à l'élégance avec ses deux colonnettes à chapiteaux fleurdelisés. Au tympan une scène rajeunie du Nouveau Testament. Les croisées d'arêtes de l'unique nef retombent sur des culs-de-lampe posés haut. Le ciel de la chaire est soutenu par deux cariatides Renaissance. À l'entrée de l'abside deux chapelles célèbres se faisant vis-à-vis. Celle au nord contient le mausolée en marbre noir du général Laterriere sculpté en marbre blanc ainsi que ses armes. Le général est étendu, accoude sur le sarcophage défendu par une porte ajourée.
La chapelle du sud est celle des Condé. Elle s'ouvre dans un arc de triomphe dont l'entablement, orné de têtes de morts, supporte la statue accoudée en marbre blanc d'Henri II de Bourbon-Condé. C'était le petit-fils du prince. La statue de cet arc de triomphe est décorée de quatre-statues de femmes en marbre blanc figurant des pilastres ioniques. Henri II, qui est le père du grand Condé a seul son monument ; les autres Condé n'ont qu'une plaque de cuivre placée sur leur cercueil. Lui est honoré d'une épitaphe latine (MDCXLVI).
Le caveau des Condé. Les princes de la famille de Condé inhumés à Vallery paraissent être au nombre de douze : 1) Henri 1er (1552-1588); 2) Eléonore de Bourbon, épouse de Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, morte en 1619; 3) Henri II (1588-1646); 4) Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, petit-fils de Henri II, mort en 1685; 5) Louis II (le grand Condé) (1621-1686); 6) Henry-Jules (1643-1709); 7) Louis III (1668-1710); 8) Quatre enfants du prince Henry-Jules, morts en bas âge de 1570 à 1680; 9) un inconnu. En 1794 on retira les douze cercueils du caveau de la famille de Condé, on les porta dans 1e cimetière où ils furent brisés et outragés, et on jeta leur contenu pêle-mêle dans une fosse près de la tour de l'église. Sous Louis XVIII, on exhuma ces restes, on les réunit dans un cercueil et on les transporta dans l'ancien caveau, sans monument, sans inscription.
Le tombeau de La Ferrière. Louis-Marie Lévesque, comte de la Ferrière, était lieutenant-général, pair de France, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre impérial de la Couronne de fer d'Autriche, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, né à Redon, département d'Ille-et-Vilaine le 9 avril 1776; décédé à sa terre de Vallery le 22 novembre 1834, colonel de la garde nationale à cheval de Paris, membre du Conseil général de l'Yonne. Sa veuve lui fit construire sa chapelle funéraire.
Du château fort construit au 13e siècle, subsistent des vestiges du mur d'enceinte flanqué de tours et l'ouvrage d'entrée remanié au 15e siècle. Il est acheté le 16 avril 1548 par un des principaux favoris de Henri II, Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, Maréchal de France et Premier gentilhomme de la chambre du roi. Sa reconstruction est entreprise à partir de 1548, vraisemblablement par Pierre Lescot, seigneur de Clagny, architecte du roi, auteur attesté des jardins du château et de l'hôtel parisien du commanditaire : marchés complémentaires de maçonnerie le 18 avril 1555, de charpenterie le 26 juin 1559, fourniture de brique le 21 février 1556. La construction comprend un corps de logis au sud, un pavillon d'angle au sud-ouest et un corps de galerie sur portique à l'ouest. Les travaux sont interrompus par la mort du roi en 1559, puis celle du maréchal en 1562. En 1564, sa veuve abandonne la propriété à Louis de Bourbon, prince de Condé qui décore les plafonds des salles de l'aile sud (marché du 5 novembre 1566). Après 1682, date des dessins de Sengre (à Chantilly) l'aile sud est démolie et le portique fermé. En 1747, Elisabeth de Condé vend le château à Jacques Cordier de Launay, seigneur de la Verrière. Dans le premier quart du 19e siècle, Charles-Michel Cordier démolit la partie nord de l'aile ouest, dérase la galerie, détruit le dernier étage carré et les combles du pavillon d'angle et rétablit des toits plus bas et complète les façades par des pastiches. De nombreuses modifications des intérieurs, dont le cloisonnement de la galerie, interviennent dans la seconde moitié du 19e siècle. Dans la basse-cour, les vestiges de communs comprennent un colombier ruiné du 16e siècle et, au sud, un ancien logis médiéval sans doute reconstruit au 18e siècle et très remanié, qui conserve une porte du 15e siècle. Le château inachevé se composait de deux corps en équerre avec un sous-sol, un étage carré et un étage de comble éclairé par des lucarnes (détruites) à élévations ordonnancées. La façade sur douves du corps ouest est en moellons grossiers de calcaire et de silex. L'avant-corps, aujourd'hui à l'extrémité gauche, mais prévu pour occuper le centre de l'aile, contenait un passage d'entrée muré dès le 16e siècle (dessin de Du Cerceau). La face interne de l'aile est en brique et pierre et son portique en pierre de taille. Le portique qui ouvrait sur la cour par cinq arcades aujourd'hui garnies de fenêtres, est couvert d'une voûte en berceau à lunettes. Le pavillon d'angle, en brique et pierre, présentait un deuxième étage carré et un étage de

comble, couvert d'un haut toit en pavillon à lucarnes (détruit). Le logis de la basse-cour, couvert d'un comble brisé en tuile, est en moellons, l'ouvrage d'entrée en pierre de taille. Les ouvertures sont surmontées, selon les façades, les niveaux et les corps de bâtiment, de frontons cintrés, triangulaires ou d'entablement rectilignes. Les fenêtres sur douves sont garnies de bossages de même que les chaînes d'angle. Les élévations sur cour, plus riches, sont ornées de frises de volutes sculptées et d'incrustations de marbre. La façade du portique présente des pilastres géminés d'ordre toscan séparant des arcades en plein cintre aux mascarons sculptés de têtes de faunes et faunesses. Les écoinçons sont ornés de disques de marbres de couleurs variées. L'ordre toscan à pilastres géminés ordonne aussi l'espace intérieur du portique

La terre de Vallery est achetée le 16 avril 1548 par un des principaux favoris de Henri II, Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, Maréchal de France (voir le dossier : château). Un jardin d'agrément accompagné d'une aulnaie est créé entre 1548 et 1556 sur le dessin de l'architecte Pierre Lescot, auteur vraisemblable du château de Vallery : marchés de charpente et menuiserie du portique du jardin des 14 mars, 6 juin et 25 juin 1555, de peinture et dorure d'un pavillon de jardin le 5 mai 1556. La forme originelle est connue par des dessins et gravures de Jacques Androuet Du Cerceau (1576). En 1626, la digue est endommagée par une inondation et le pavillon sud est détruit. Le portique du jardin est supprimé au 17e siècle ; l'aulnaie est alors remplacée par un verger, son bassin est comblé tandis que le jardin d'agrément est transformé en potager. À la fin du 18e siècle, les murs de clôture sont rétablis, les vestiges du pavillon nord stabilisés et le bassin central de l'ancienne aulnaie recreusé. Au 19e siècle, on construit une serre et un lavoir. Des fouilles, entreprises de 1995 à 1998, ont permis de dégager les bassins et les vestiges des bâtiments subsistants ont été restaurés. Le jardin d'agrément, clos de murs, était bordé à l'est par la digue d'un étang artificiel (asséché au 18e siècle) alimenté par l'Orvanne. Il se composait d'un parterre de 16 carrés disposés de part et d'autre d'un long bassin rectangulaire, cintré aux extrémités ; l'ensemble était entouré d'une terrasse engazonnée permettant d'accéder, à l'ouest, à un portique en rez-de-chaussée de 29 arcades flanqué de deux pavillons à un étage carré et un étage de comble. Seuls subsistent la digue et son escalier tournant symétrique à montées divergentes et convergentes, le bassin, des vestiges du pavillon nord-ouest (devenu construction en rez-de-chaussée couverte d'un toit à deux pans en tuile plate), le mur de clôture nord en moellons enduits orné d'arcades en brique et pierre alternées ; la face interne de la digue devait porter le même décor puisqu'un vestige de cet appareil mixte y a été retrouvé. L'ancienne aulnaie établie à l'ouest du jardin d'agrément conserve aussi son bassin et un canal d'irrigation

La serre froide du jardin du château de Vallery a été construite à la fin du 19e siècle ou au début du 20e siècle contre le mur ouest de l'ancien jardin d'agrément. La serre ouvre par une porte située dans le mur gauche. Sa façade est constituée d'une structure métallique vitrée fixée par un système d'ancrage dont les pattes sont rabattues au revers du mur d'appui. A gauche, un escalier en équerre, constitué d'une première volée appuyée au mur et d'une seconde se prolongeant sur le faîte de ce dernier, permet l'accès au sommet du mur d'appui pour permettre l'entretien du vitrage ou la protection d'un ensoleillement trop

important. À l'intérieur subsistent un certain nombre de supports de pots constitués de rognons de silex scellés dans le mur.

Protection au titre des monuments historiques :
L'ouvrage d'entrée du château, le, logis avec pavillon et galerie sont classés par arrêté du 04 avril 1911.
Les jardins et le verger : classement par arrêté du 12 juillet 1946
Le château et l'ensemble de ses dépendances, parties bâties et non bâties, y compris le belvédère, le châtelet, l'enceinte fortifiée avec ses murs de courtine et ses tours fortifiées, les fossés correspondant à l'ensemble des parcelles B 147 à 149 et B 1047 pour les seuls fossés : classement par arrêté du 4 octobre 2001
L'église Saint-Thomas est inscrite par arrêté du 30 mars 1995.

22. Commune de Vernoy

Description générale :
Au IXe siècle, cette localité, qui existait déjà, portait le nom de « Vernetum » Elle eut pour seigneurs les chanoines de Saint-Laurent de Château-Landon. À la Révolution, la fabrique de Piffonds y touchait les dîmes et M. Lacarre-Sormery y était seigneur.

Monuments remarquables :
L'église à une nef plafonnée, n'offrirait aucun intérêt si son aspect extérieur ne dénotait une bâtisse de la transition du XIe au XIIe siècle et si une baie flamboyante n'éclairait au sud une sorte de demi-transept impliquant autrefois une église plus spacieuse. À noter un bénitier à biseau fort ancien.
Sa petite église est très ancienne.
A peu de distance de l'église, on vient de construire une belle maison d'école.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

23. Commune de Villebougis

Description générale :
L'archevêque de Sens était seigneur du territoire qui relevait de la baronnie de Nailly.
Villebougis tire son nom d'une ferme ou Villa, dite de Bougis qui appartenait dans ces derniers temps à la succession de M. César J.-B. Pigeon de Saint-Paterne, ancien habitant de Sens qui s'était retiré à Jouy.
Si on en croit la tradition populaire, cette villa ou ferme de Bougis remonte à une très-haute antiquité : elle existait dans un temps où il n'y avait encore ni église, ni presbytère, ni habitation. Elle restait isolée à la hauteur du coteau où plus tard des habitations éparses se sont formées de tous côtés, et en assez grand nombre pour composer ensuite un village qui a pris naturellement le nom de Ville-Bougis.
Ce village occupe une surface considérable de terrain, parce que les habitations, placées irrégulièrement à droite et à gauche des nombreux et larges chemins qui le traversent en tout sens, sont séparées par des jardins, vergers et enclos, chacun d'une grandeur d'une forme différentes, et que jamais aucun emplacement n'a été nivelé. Ce pays est le seul du canton où les maisons, couvertes en tuiles, soient ainsi placées sans égard pour la régularité ; mais l'aspect n'en est pas moins pittoresque et agréable même pour des yeux habitués à la riante propreté des villages qui environnent Paris.

Monuments remarquables :
L'église, plafonnée, ne comprend qu'une nef. Le plafond est divisé en deux grandes fresques qui se reproduisent sur les murs sous d'autres sujets. Le chœur est large comme la nef et se termine par un mur droit qu'orne un faux triplet portant en haut des roses minuscules qui simulent des vitraux. Les baies sont cintrées à la byzantine. On déduit de certains détails des contreforts que l'on est dans cette église au XIVe

siècle. Le clocher est du XIXe ainsi qu'une tourelle en brique qui renferme l'escalier.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

24. Commune de Villeneuve-la-Dondagre

Description générale :
Ce fief releva des seigneurs de Courtenay, puis de la couronne à la réunion de la châtellenie de Courtenay au royaume au XIVe siècle. Odoart Le Hongre, chevalier, en fut seigneur en 1394 ; Jacques Le Hongre, son fils, lui succéda. La famille Le Hongre donna cette seigneurie en 1494 à l'archevêque de Sens, Etienne-Tristan de Sallazar qui la céda, au chapitre métropolitain de la cathédrale. Celui-ci en resta seigneur jusqu'en 1789.
Vers l'an 1519 On trouve mention d'une maison seigneuriale « de bois » à Villeneuve-la-Dondagre.
Villeneuve-la-Dondagre est un village situé sur un large plateau et près des bois, à 14 km.
On sait qu'en France, au moyen-âge, on appelait villes les gros bourgs et même les villages fortifiés, d'où vient qu'alors on comptait déjà plus de 2000 villes. Il est donc présumable que Villeneuve-la-Dondagre paraît avoir été fortifiée, fut rangée au nombre des villes de cette époque.
Le nombre de feux qui, au quatorzième siècle, avant la possession des anglais, s'élevait à près de 700, et quelques fondations de murailles qui par leur direction paraissaient entourer le village et le monastère d'Hongrie, dont nous parlerons plus loin, font présumer que Villeneuve-la-Dondagre était alors une petite ville.
Mais les dévastations des anglais dans le siècle suivant (quinzième siècle), les troubles du royaume pendant le seizième et le commencement du dix-septième siècle, dont nos pays eurent à souffrir beaucoup plus que d'autres lieux, à cause du voisinage des terres du prince de Condé, contribuèrent pour beaucoup à la destruction de la commune.
Voici la liste des hameaux qui dépendent de cette commune : 1° le Grand Coru, une ferme ; 2° le Petit Coru ; 3° Château Miroir, une maison bourgeoise, une ferme, un pressoir ; 4° Dame-Canne ; 5° l'Etang neuf, une ferme ; 6° la Roserie, une ferme ; 7° Hongrie ; 8° Molu, une ferme ; 9° la Chauvellerie ; 10° la Fremillerie, une ferme ; 11° le Beau frène, une ferme ; les Dames ; 13° la Rue des forges ou des fous ; 14° Bois d'Hongrie ou la Illioterie ; 15° Grand-Maison ou Charmois ; 16° et enfin le village.

Monuments remarquables :
Au milieu de ce village s'élève une petite église très ancienne, mais malheureusement pour les archéologues, de nombreuses reconstructions l'ont complétement défigurée.
Cette église, qui appartenait à l'abbaye de St Séverin de Château-Landon (Loiret), a été construite probablement par les moines de Hongrie, abbaye dont il restait encore quelques ruines, à peu de distance du village et au milieu des bois. Cette moinerie, car c'est ainsi qu'on nomme, dans le Gâtinais, les établissements religieux d'autrefois, a été ruinée, dit-on, vers les premières années du XVème siècle. La

tradition veut qu'on ait trouvé dans ses ruines « une table d'or » probablement un retable doré, émail et cuivre, du style byzantin.
L'église a eu ses bas-côtés démolis en 1422 par les Anglais. Elle a été remise en état par les moines de Saint-Séverin de Château-Landon à qui elle appartenait. L'ensemble de son architecture trahit la fin de l'époque ogivale (XIVe et XVe siècle). Extérieurement, un contrefort se confond avec un mur de cinq mètres de hauteur que surmonte un clocher bas, et du côté nord, un pilier dans une arcade bouchée laisse voir à la hauteur du chapiteau deux belles figures en pierre. Intérieurement, la nef unique, plafonnée, large, presque carrée, montre deux piliers amputés au-dessus de leurs chapiteaux à feuilles. Ils ont des bases carrées sculptées aux angles de grenouilles et de chauves-souris. Ces deux piliers, qui se font vis-à-vis, dans la nef, se répètent au chœur et à l'abside où les bases, au lieu d'être carrées, sont polygonales et portent, à l'une d'elles seulement, deux têtes sculptées. À noter un assez joli tableau d'une « mise au tombeau ».
L'église paroissiale était beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.
La Hongrie était un fief dans lequel avait existé un monastère d'hommes qui, lors de la destruction de cette Maison, resta libre. Ce monastère était dans un bois tenant à ce hameau et désigné sous le nom de Bois de Hongrie ; on y voit encore des traces de fondations, de profonds fossés et un puits. La tradition populaire rapporte qu'on trouva, il y a déjà longtemps, dans les décombres, un retable enrichi d'or qui avait sans doute appartenu à l'église de cette communauté. On met l'époque de sa destruction vers l'an 1422, temps où ce pays fut horriblement saccagé par les anglais.
Il y a sur cette commune une fort belle propriété située dans la partie la plus fertile du territoire. Je veux parler du domaine du Château-Miroir qui a appartenu longtemps à madame Foacier, mère de l'ancien payeur de l'Yonne.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

25. Commune de Villeroy

Description générale :
La seigneurie de Villeroy fut donnée par l'archevêque de Sens à l'abbaye de Saint-Remy qui la garda jusqu'à la Révolution.

Monuments remarquables :
L'église, qui remonte au XIIe siècle, est faite d'une unique nef en ogive qui s'étend jusqu'au chevet. On doit y noter deux vitraux dont l'un restauré par Lorin en 1895 représente le Baptême du Christ et dont l'autre donné par le curé « Jehan Garnier, curé, en mil cinq cens XXV » représente le Christ en croix; la chaire, sculptée, en bois, représente cinq scènes de la vie de Jésus dont le Christ entre deux larrons (classé); un retable à colonnes torses, tout doré, monumental, de style Louis XIV; une croix en cuivre doré, fleur de lysée; une croix en fer sur soubassement de pierre, à l'extérieur, avec quatre têtes de mort sculptées aux quatre angles supérieurs.

Protection au titre des monuments historiques : néant.

26. Commune de Villethierry

Description générale :
Sous le nom de « Villa Theodorici » ce village faisait partie, au IXe siècle, du pagus de Sens. La terre releva de l'archevêché de Sens.
« Suivant une tradition, cette commune tire son nom de Thierry, roi de Bourgogne, qui vint avec Théodobert, roi d'Austrasie, en 599, à la tête d'une armée formidable, livrer bataille à Clotaire II, roi de Soissons. Le roi Thierry aurait pris position sur la colline de Villethierry et le roi Théodobert sur une autre colline dite la Haie au Roi, qui encadre au nord un lieu-dit le Champ de Bataille. Clotaire, parti du côté de Dormelles, s'avança en face des armées des deux rois ; il fut repoussé et défait le soir, à Dormelles, comme il l'avait été le matin à Dian ». A la Révolution, Gilles de Moinville était seigneur de Villethierry.
Au commencement du XIXe siècle, à Dian, on découvrait encore en labourant des ossements. On relève des bornes (menhirs) commémoratives de cette rencontre un peu partout. Au pied du village de Ville-thierry, il existe des tombes en pierre de liais de la plus haute antiquité. Elles sont taillées, couvertes en pierre, lutées d'un mastic immuable. Ces tombes ne sont qu'à quatre à cinq pieds sous terre. Trois furent ouvertes par l'abbé Béraud; elles ne contenaient qu'un peu de poussière. On en a mis à jour de semblables sur le chemin de Fontenelles; de l'une on a retiré un anneau d'or et une épée à demi rongée par la rouille. Dans le ravin de Bouval au nord de Villethierry, on a découvert des casques et des pièces de monnaie à l'effigie de Constantin ou de Licinus d'un côté et de la Victoire de l'autre. On croit que ces pièces en cuivre argenté se rapportent au passage de Julien dans le pays.
On cite aux environs l'existence d'un ancien couvent de Ville-Jouan qui aurait poussé les habitants de Sens à résister à Henri IV, à sacrifier jusqu'à leurs femmes et à leurs enfants plutôt que de se rendre au Béarnais. Le parchemin, carré, de 15 à 18 pouces de côté, qui relate ce serment, a été rédigé avec du sang des assiégés à défaut d'encre. Le Béarnais ne pardonna pas aux Bénédictins qui lui avaient ainsi fait lever le siège de Sens. Après la prise de Paris, Sens perdit ses anciens privilèges et Ville-Jouan fut rasé.

Monuments remarquables :
L'église est du XVIe siècle sauf le chevet qui remonte au XIIe ou au XIIIe siècle. Le portail principal est dégradé. On voit au tympan, qui est en pierre, un saint Loup, évêque, entre deux anges adorateurs. Le bas-relief, muré à la Révolution, a été mis à jour par le père de M. Maurice Prou, membre de l'Institut. À l'intérieur, une nef à tirants, un bas-côté et une chapelle. À noter deux grandes statues en bois saint Loup et saint Abdon ; un reliquaire et un tableau de l'Adoration des Mages.

Protection au titre des monuments historiques : néant.